



PROTEGE

Synthèse de l'atelier régional PROTEGE
PÊCHE CÔTIÈRE ET AQUACULTURE

Mata'Utua, Wallis et Futuna, 18-22 novembre 2019



Ce rapport est cité comme suit :

Guillemot N, Juncker M (2020) Synthèse de l'atelier régional PROTEGE
« Pêche côtière et aquaculture ». Rapport du projet PROTEGE, Nouméa,
80 pages.

© Copyright Communauté du Pacifique (CPS) 2020

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : français

Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Guillemot, Nicolas

Synthèse de l'atelier régional PROTEGE : pêche côtière et aquaculture - Mata'Utu, Wallis et Futuna, 18-22 novembre 2019 / Nicolas Guillemot et Matthieu Juncker

1. Coastal ecology — Wallis and Futuna Islands.
2. Fisheries — Wallis and Futuna Islands.
4. Aquaculture — Wallis and Futuna Islands.
5. Climatic changes — Management — Wallis and Futuna Islands.
7. Environment — Management — Wallis and Futuna Islands.

I. Guillemot, Nicolas II. Juncker, Matthieu III. Titre IV. Communauté du Pacifique

577.22099616

AACR2

ISBN: 978-982-00-1328-5

Ce rapport est le résultat d'un travail coordonné par la CPS (projet PROTEGE).

Maquette et mise en page : Agence Contact

Photo de couverture © Matthieu Juncker

Produit par PROTEGE, un projet de la CPS.

Date de publication : 2020.

BP D5 Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Nouméa, Nouvelle-Calédonie 2020

Sauf mention contraire, les crédits photos appartiennent à PROTEGE/CPS.



Remerciements

La Communauté du Pacifique, le programme Durabilité Environnementale et Changement Climatique ainsi que le projet PROTEGE adressent leurs remerciements les plus respectueux à l'ensemble des autorités administratives, coutumières et politiques du territoire de Wallis et Futuna pour leur accueil et leur contribution à cet atelier régional.

L'équipe PROTEGE tient également à remercier :

les acteurs de la pêche, de l'économie, les associations de protection de l'environnement, les associations qui ont contribué à l'organisation, la logistique et le bien-être des participants : association Maui lelei, la fédération des femmes artisanes, l'association des femmes de Mata'Utu, l'association Nukuteatea et l'internat de la Paroisse de Lano, l'ensemble des wallisiens et des futuniens,

et les participants, chefs de file, partenaires et experts qui ont fait le trajet pour venir depuis Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

A watercolor illustration of an underwater scene. The background is a mix of light and dark blue washes, suggesting water and coral reefs. In the foreground, a large, detailed fish with a yellowish-green body and dark blue spots is swimming towards the left. Above it, several smaller orange and red fish are swimming. To the right, a dark blue fish with a yellow tail is visible. The overall style is soft and artistic, typical of watercolor painting.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
EXECUTIVE SUMMARY	10
PARTICIPANTS DE L'ATELIER	14
INTRODUCTION	18
OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX AU COURS DE L'ATELIER	20
SESSION 1 Changement climatique, pêche côtière et aquaculture	22
SESSIONS 2 & 3 Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques	26
SESSION 4 Planification/zonage des activités de pêche côtière et d'aquaculture ; gestion et accompagnement des activités de ranching et de réensemencement	30
SESSION 5 Connaissances des ressources exploitées et évaluation de la pression de pêche	32
SESSION 6 Observatoires des pêches côtières ; surveillance des zones de pêche éloignées	36
SESSION 7 Initiatives de valorisation durable des produits de la mer dans les PTOM	38
SESSIONS 8 À 10 Etat des lieux et retours d'expérience des projets aquacoles (PTOM et région Pacifique) ; mise en œuvre des expérimentations, des transferts des modèles aquacoles, et du renforcement des productions	40
SESSION 11 Plateforme régionale : besoin des PTOM, outils à déployer, formations	44
SESSIONS 12 & 13 Réseaux de suivi du milieu marin, biosécurité et risques sanitaires ; exemplarité environnementale et réduction des impacts	46
VISITE SUR LE TERRAIN	50
ATELIER RESPONSABLE	52
CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL	54
BIOGRAPHIES	56
PROGRAMME	74

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Synthèse de l'atelier régional PROTEGE « Pêche côtière et aquaculture »

Auteurs : Nicolas Guillemot, Matthieu Juncker

Collaborateurs : Julie Petit, Aurélie Thomassin, François Fao

CPS, 2020

Objectif

Ce premier atelier régional PROTEGE « Pêche côtière et aquaculture » visait à trois objectifs :

- répondre à un **besoin unanime de partage d'informations et de retours d'expérience** sur les actions passées, présentes, et projetées par chacun des territoires, dans un objectif d'inspirer de nouvelles approches et perspectives, d'alimenter les réflexions et discussions, et de ne pas réinventer ce qui a déjà été fait et sur lequel il est possible de capitaliser. Ce premier objectif a été notamment à l'origine de nombreuses présentations, attendues et enrichissantes, qui ont ponctué le début de chacune des sessions de travail ;
- renforcer la coopération régionale : la connaissance mutuelle des activités et enjeux propres à chaque territoire apparaît comme un prérequis à une **coopération régionale** fructueuse et un vecteur de synergie pour la mise en œuvre efficace des actions au sein de PROTEGE. Cet objectif a été rempli au travers de nombreux moments de partage : sessions de travail, sorties de terrain, au cours des repas et par d'autres échanges informels entre les acteurs. Ces séquences ont permis de renforcer les liens humains, de s'informer en direct, d'identifier des pistes de collaborations concrètes dès 2020, et de catalyser le rapprochement entre les services des différents PTOM ;
- avancer concrètement sur la **mise en œuvre de la composante régionale des actions PROTEGE**, afin de préciser, clarifier, ou remodeler selon les cas le contenu des actions à dimension régionale à la lumière des échanges réalisés au cours de l'atelier. Ce dernier objectif a été essentiellement traité au cours des séquences de travail et des discussions communes en sessions. Il ne s'agissait pas de remettre en cause le plan de mise en œuvre PROTEGE, qui est le fruit d'un long travail des territoires et de l'équipe projet, mais bien de permettre de formuler, sur chacun des sujets abordés, les orientations prioritaires et les perspectives d'actions régionales susceptibles de soutenir positivement la mise en œuvre de PROTEGE au sein de chaque territoire.



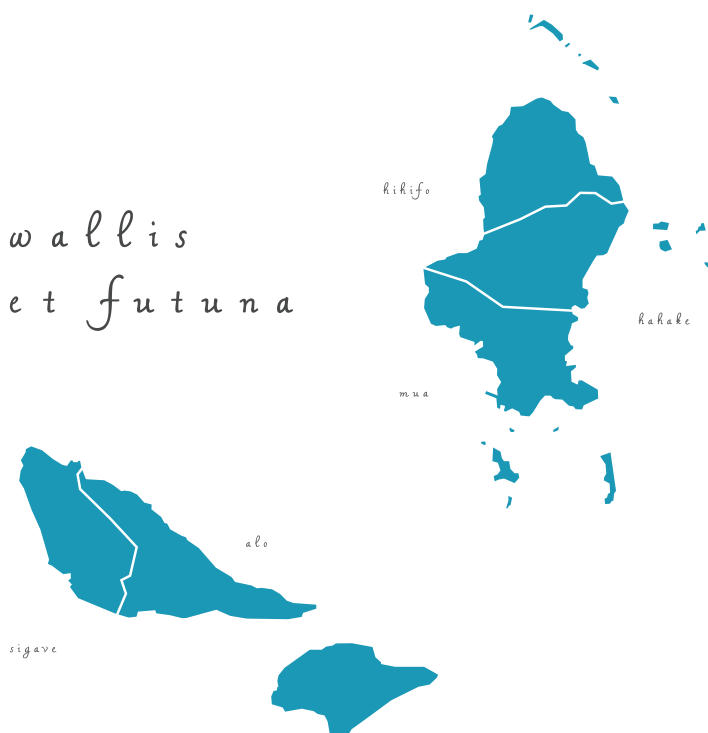
Contexte

Le projet PROTEGE est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et naturels face aux impacts du changement climatique en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) au bénéfice des PTOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn.

Le thème 2 « Pêche côtière et aquaculture » du projet PROTEGE répond à l'objectif de gérer, au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Suite aux travaux initiaux inter-PTOM, ayant permis de définir quatre résultats attendus déclinés en neuf activités pour ce thème, un atelier de lancement et de renforcement à échelle régionale était attendu en vue d'une mise en œuvre opérationnelle de ces activités à partir de fin 2019. C'est dans ce contexte que le premier atelier régional PROTEGE « Pêche et aquaculture » s'est tenu à Wallis et Futuna du 18 au 22 novembre 2019.

w a l l i s
e t f u t u n a

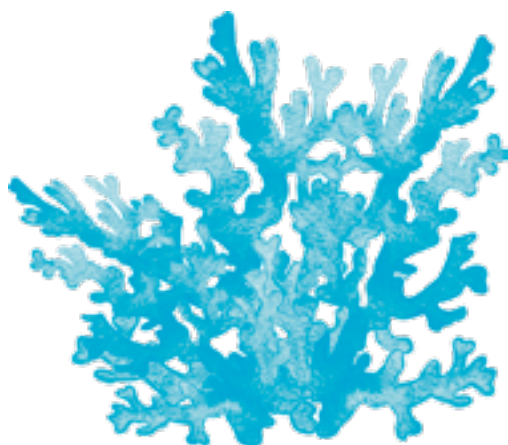


Méthodes

L'atelier s'est déroulé au travers de sept demi-journées de travail intensif et fructueux, réunissant une trentaine de participants composés de représentants des institutions des territoires de Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, des membres de l'équipe CPS-PROTEGE et des experts thématiques, permettant ainsi des réflexions intégrées et représentatives de l'ensemble des parties prenantes du thème 2 de PROTEGE.

Il s'est organisé en sessions de travail dédiées à une ou des activités précises et faisant écho à un ou plusieurs éléments cohérents de la mise en œuvre PROTEGE.

Les sujets traités au cours des différentes sessions ont directement découlé des priorités pré-identifiées par les territoires et des besoins exprimés pour avancer rapidement sur la mise en œuvre du thème 2. La sélection des sujets a également fait écho à la portée régionale de cet atelier, en mettant en avant ceux qui concernaient plusieurs PTOM et en privilégiant les actions à échéances rapprochées (2020).



RÉSUMÉ EXÉCUTIF (SUITE)

Résultats et conclusions

S'agissant d'un premier atelier, l'ensemble des éléments du thème 2 a été abordé : l'importance cruciale du changement climatique dans les activités de pêche côtière et d'aquaculture sur le moyen terme a été soulignée. Parmi d'autres sujets, les activités de cogestion des ressources marines ont pu être discutées avec les représentants des institutions, tout comme l'état des connaissances des stocks exploités, la mise en place d'observatoires des pêches côtières, l'aquaculture axée low tech, la réduction des impacts liés à ces activités d'élevage ou la valorisation des produits de la mer.

Cet atelier a permis de cadrer la stratégie d'action à mener en 2020 et d'aboutir à des éléments de synthèse issus de la collégialité des parties prenantes, auxquels pourront se référer les équipes CPS, les chefs de file, et les institutions dès 2020, permettant d'anticiper des avancées cohérentes et efficaces du plan de mise en œuvre PROTEGE au sein des PTOM.

Ces éléments de synthèse sont exposés dans le présent document sous la forme de fiches synthétiques résumant le contenu des sessions, les points forts des échanges et les éléments opérationnels à considérer pour l'implémentation des différentes actions.

Cet atelier s'est positionné avec succès comme un événement fondateur d'une bonne synergie régionale, tant humaine que technique, pour la mise en œuvre de PROTEGE sur les trois années à venir et a permis de faire émerger une cohésion solide entre les territoires. Bien qu'ils possèdent des enjeux et des problématiques qui leur sont propres, les PTOM ont systématiquement

souligné l'avantage que représente la mise en place d'une dynamique régionale sur la pêche côtière et aquaculture, encore trop peu présente. PROTEGE représente une opportunité pour tisser des liens partenariaux entre PTOM, avec les autres pays de la région Pacifique et les programmes et organisations en place (PEUMP, LMMA...).

En termes de collaboration, l'avancée des travaux en 2020 devra essentiellement s'appuyer sur :

- des événements territoriaux axés sur des activités précises et devant déboucher sur des avancées opérationnelles directes ;
- des échanges régionaux concrets et très ciblés techniquement dès lors que cela sera nécessaire.

Au-delà des travaux réalisés en sessions, cet atelier a réservé une place importante aux acteurs locaux (élus, coutumiers, associations, pêcheurs) qui ont pu assister et échanger avec les participants et dont la présence et la contribution ont largement peser dans la dynamique constructive et l'ouverture d'esprit qui ont marqué l'esprit de l'atelier. Cela a également été l'occasion de mettre à l'honneur le territoire de Wallis-et-Futuna, souvent moins connu que la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie et dont la bonne appréhension par tous servira indubitablement une dynamique régionale fructueuse.

La démarche de responsabilité sociale et environnementale dans laquelle s'est inscrite l'atelier a particulièrement été appréciée par l'ensemble des participants.



© Matthieu Juncker

Limites de l'atelier

Ce premier atelier régional « Pêche côtière et aquaculture » a été un atelier de lancement. La composante régionale du projet, qu'il aura permis de consolider, constituera indubitablement un catalyseur pour de nombreuses actions du projet. Toutefois l'échelle de déploiement concret et opérationnel de la plupart des actions sera territoriale, et c'est bien à cette échelle que devront avancer rapidement les différents éléments du plan d'action.

A ce titre, les objectifs de l'atelier ont été atteints mais celui-ci ne marque que le début d'un travail collaboratif à plusieurs échelles géographiques (de l'ultra-local au régional) qui devra être mis en œuvre dès 2020.

ACRONYMES

- CPS : Communauté du Pacifique
- FED : Fonds Européen de Développement
- INTEGRE : Initiatives des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement
- LMMA : Locally Managed Marine Area
- NC : Nouvelle-Calédonie
- PEUMP : Pacific-European Union Marine Partnership programme
- PF : Polynésie française
- PROTEGE : Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes
- PTOM : Pays et Territoires d'Outre-Mer
- RA : Résultat attendu
- RESCCUE : Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique
- WF : Wallis et Futuna
- ZPR : Zones de Pêche Réglementées



EXECUTIVE SUMMARY

Summary of the PROTEGE Regional Coastal Fisheries and Aquaculture Workshop
Authors: Nicolas Guillemot and Matthieu Juncker
Collaborators: Julie Petit, Aurélie Thomassin, François Fao
CPS, 2020

Objective

This initial PROTEGE Regional Coastal Fisheries and Aquaculture Workshop had three objectives :

- meeting a **need felt by all to share information and obtain feedback** on previous, current and upcoming activities in each of the territories with a view to inspiring fresh approaches and outlooks, stimulating discussions and building on past achievements rather than reinventing the wheel. This first objective lay behind many of the long-awaited and informative presentations delivered at the beginning of each session ;
- strengthening **regional cooperation** : territories' knowing about each other's activities and issues was highlighted as a prerequisite for productive regional cooperation and a catalyst for synergy when it came to effectively implementing activities under PROTEGE. This objective was met through ample sharing time during breakout sessions, field trips, meals and other informal gatherings among the stakeholders. These occasions were opportunities to strengthen ties between participants, gain first-hand information, glean ideas for areas of collaboration in 2020 and foster closer relations between OCT government departments ;
- making tangible progress in **implementing the regional components of PROTEGE activities** to hone down, clarify or refocus the content of regionally oriented activities as needed in the light of workshop discussions. This objective was essentially dealt with during the working groups and general discussion times in plenary sessions. The aim was not to cast doubt on the PROTEGE implementation plan developed through lengthy efforts by the territories and project team, so much as to identify the priority areas and prospects for regional activities in each of the topics discussed that would likely bolster PROTEGE implementation in each territory.



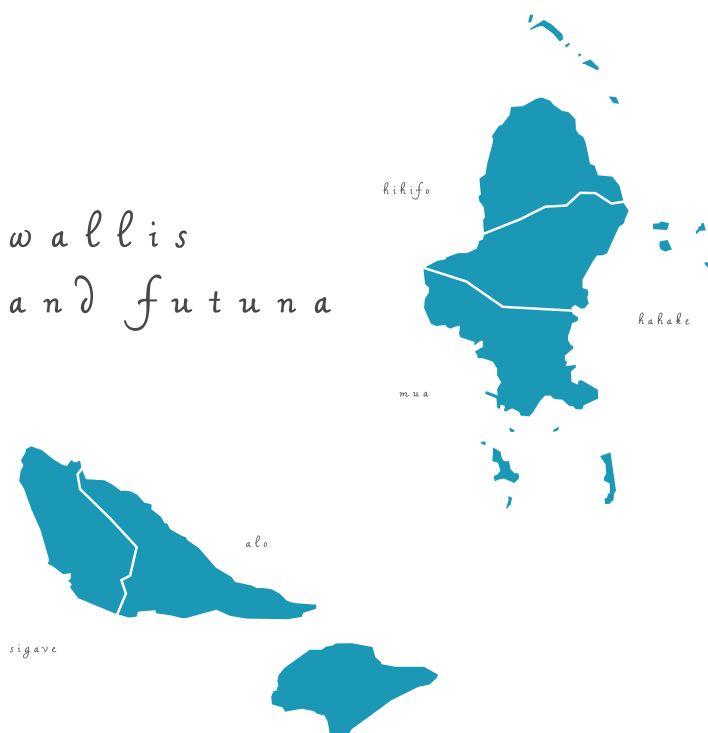
Background

PROTEGE is an integrated project aimed at reducing human and natural systems' vulnerability to climate change by building adaptation capacity and resilience. It targets activities in biodiversity management, conservation and its sustainable use with an added focus on water resources. It is funded by the 11th European Development Fund (EDF) for OCTs, namely French Polynesia, New Caledonia, Wallis and Futuna and Pitcairn.

PROTEGE's theme no. 2, i.e. coastal fisheries and aquaculture, meets the objective of locally and regionally managing lagoon and reef resources and aquaculture in a more sustainable and integrated manner suited to both island economies and climate change.

Following initial inter-OCT discussions that defined four expected results broken down into nine activities in this area, a regional launching and strengthening workshop was slated for late 2019 to commence operations. As a result, the first PROTEGE regional fisheries and aquaculture workshop was held on Wallis and Futuna from 18 to 22 November 2019.

wallis
and futuna

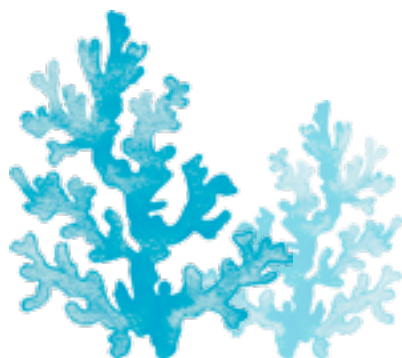


Methods

Seven intensive and productive half-day sessions were held during the workshop attended by some 30 participants including government representatives from Wallis and Futuna, French Polynesia and New Caledonia, SPC-PROTEGE team members and relevant experts, leading to integrated and representative discussions by all PROTEGE theme-2 stakeholders.

It was divided into group discussions on one or more specific activities reflecting one or more interrelated PROTEGE implementation features.

The topics dealt with in the various sessions flowed on directly from the territories' previously identified priorities and the needs they expressed in terms of making rapid progress on theme-2 implementation. The selected topics also reflected the workshop's regional scope in that emphasis was placed on those that involved several OCTs and spanned shorter periods (2020).



EXECUTIVE SUMMARY *(NEXT)*

Outcomes and conclusions

As it was the first workshop, all the theme-2 topics were dealt with. The crucial role played by climate change in coastal fisheries and aquaculture in the medium term were highlighted. The other topics raised included joint marine resource management, which was discussed with government representatives; knowledge of the status of exploited fisheries stock; setting up coastal fisheries observatories; low-tech aquaculture; and mitigating the impact of aquaculture and seafood processing.

The 2020 action strategy was defined at the workshop as was a broad outline of consensus among the stakeholders that can be referred to by SPC teams, lead players and governments starting in 2020 and that augurs well for consistent and effective progress on PROTEGE's implementation plan in the OCTs.

The broad outline is presented in this document in the form of summaries of proceedings, discussion highlights and operational information to be considered when implementing the various activities.

The workshop was successful as a basis for effective regional synergy in both human and technical terms for implementing PROTEGE over the next three years and it revealed distinct unity between the territories.

Even though the OCTs had their own separate issues and problems, they consistently highlighted the advantage

of having a regional approach to coastal fisheries and aquaculture, something which was still largely lacking. PROTEGE provides an opportunity for OCTs to form partnerships with each other, other Pacific countries and existing programmes and organisations such as PEUMP and the LMMA network.

In terms of collaboration, progress in 2020 will essentially need to be based on :

- territorial events for specific activities leading to direct operational progress ;
- concrete, very technically focused regional discussions whenever necessary.

In addition to the discussion sessions, the workshop placed major emphasis on the local stakeholders such as elected officials, traditional leaders, associations and fishers who attended it and talked with the participants. Their presence and input greatly contributed to the constructive dialogue and open-mindedness that marked the workshop. It was also an opportunity to showcase Wallis and Futuna, which are often less well-known than French Polynesia or New Caledonia. These islands were greatly appreciated by all, which will undoubtedly help create a productive regional impetus.

All the participants particularly valued the spirit of social and environmental responsibility that marked the workshop.



© Matthieu Juncker

Workshop limitations

This first regional coastal fisheries and aquaculture workshop was a launch meeting and the project's regional component that it helped strengthen will undoubtedly be a catalyst for many project activities. In terms of concrete operational deployment, however, most activities will be territorial in scope and it is at this level that most of the action-plan items should see rapid progress.

Most of the workshop objectives were met, but this event merely marked the beginning of a collaborative effort spanning several geographical levels from the grassroots to regional that should be implemented starting in 2020.

Les participants de l'atelier



1 · Bako Glawdys
2 · Berges Marlène
3 · Billé Raphaël
4 · Carron Léa
5 · Chabre Paul
6 · Chavance Pablo
7 · Cocquet Gwendoline
8 · Coutures Emmanuel
9 · Fao François

10 · Fao Bernard
11 · Faure Chloé
12 · Fotofili Amalia
13 · Guillemot Nicolas
14 · Ehram Denis
15 · Jaugeon Baptiste
16 · Juncker Matthieu
17 · La Plante Jean-François
18 · Le Bail Florian

19 · Liao Vetea
20 · Lotolelei Manufekai
21 · Maamaatuaiahutapu Moana
22 · Nosmas Jean-François
23 · Petit Julie
24 · Rivaton Adrien
25 · Thomas Camus
26 · Thomassin Aurélie
27 · Tirbuzio Thomas



- | | |
|--|-------------------------|
| 28 · Tufele Herman | 36 · Timo Lutoviko |
| 29 · Vieux Caroline | 37 · Tofili Jean-Claude |
| 30 · Vaitootai Atelea | 38 · Vaitaanoa Laime |
| 31 · Lotigjé Christophe | 39 · Keletaona Pipiena |
| 32 · Vergé David | 40 · Esnouf Marine |
| 33 · Mahefotu'aika, ministre
coutumier de l'environnement | 41 · Receveur Gilles |
| 34 · Ilalio Antonio | |
| 35 · Taofifenua Falakika | |



PARTENAIRES ET CHEFS DE FILE

PÊCHE CÔTIÈRE ET AQUACULTURE

	M. OU MME	NOM	PRÉNOM	ORGANISATION	ADRESSES MAIL	PAYS
1	Mme	Bako	Glawdys	PIL - Direction du développement durable et de la recherche appliquée	g-bako@loyalty.nc	NC
2	Mme	Berges	Marlène	Direction du développement économique et de l'environnement, Province Nord	m.berges@province-nord.nc	NC
3	M.	Billé	Raphaël	CPS - CCES	raphaelb@spc.int	WF
4	Mme	Carron	Léa	Service de la pêche et de l'environnement Direction des Affaires Maritimes Nouvelle-Calédonie	lea.carron@gouv.nc	NC
5	M.	Chabre	Paul	Direction du développement économique et de l'environnement, Province Nord	p.chabre@province-nord.nc	NC
6	M.	Chavance	Pablo	Adecap Technopole	pablo.chavance@adecal.nc	NC
7	Mme	Cocquet	Gwendoline	Chambre de commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA)	gwendoline.cocquet@ccima.wf	WF
8	M.	Coutures	Emmanuel	Direction de l'environnement, Province Sud	emmanuel.coutures@province-sud.nc	NC
9	M.	Fao	François	CPS - PROTEGE	francoisf@spc.int	WF
10	M.	Fao	Bernard	Direction du développement rural, Province Sud	bernard.fao@province-sud.nc	NC
11	Mme	Faure	Chloé	Direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna	chloe.faure@agripeche.wf	WF
12	Mme	Fotofili	Amalia	Direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna	amalia.fotofili@agripeche.wf	WF
13	M.	Guillemot	Nicolas	Consultant DEXEN	nicolas.guillemot@gmail.com	NC
14	M.	Ehram	Denis	Chambre de commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA)	directeur@ccima.wf	WF
15	M.	Jaugeon	Baptiste	Direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna	baptiste.jaugeon@agripeche.wf	WF
16	M.	Juncker	Matthieu	CPS - PROTEGE	matthieuj@spc.int	NC
17	M.	LaPlante	Jean-François	Adecap Technopole	jean-francois.laplante@adecal.nc	NC
18	M.	Le Bail	Florian	Service territorial de l'environnement de Wallis et Futuna	biodiversite.env@mail.wf	WF
19	M.	Liao	Vetea	Direction des Ressources Marines	vetea.liao@drm.gov.fr	PF
20	Mme	Lotolelei	Manufekai	Direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna	lotolelei.manufekai@agripeche.wf	WF
21	M.	Maamaa-tuaiahutapu	Moana	Direction des Ressources Marines	Moana.Maamaatuaiahutapu@partenaire-exterieur.ifremer.fr	PF
	M.	Mugneret	Bruno	Direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna	bruno.mugneret@agripeche.wf	WF



	M. OU MME	NOM	PRÉNOM	ORGANISATION	ADRESSES MAIL	PAYS
22	M.	Nosmas	Jean-François	Direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna	ecoru@mail.wf	WF
	M.	Paino	Vanai	Service territorial de l'environnement de Wallis et Futuna	chef.env@mail.wf	WF
23	Mme	Petit	Julie	Coordonnatrice CPS PROTEGE NC	juliep@spc.int	NC
24	M.	Rivatou	Adrien	Adecal Technopole	adrien.rivatou@adecal.nc	NC
	M.	Tamiano	Lie	Secteur Primaire CCIMA	tamianolie@hotmail.fr	WF
	M.	Teitelbaum	Antoine	Consultant Aquarium Fish	aquariumfishnc@gmail.com	NC
25	M.	Thomas	Camus	Consultant	copepodaconsulting@gmail.com	
26	Mme	Thomassin	Aurélie	Coordonnatrice CPS PROTEGE PF	aureliet@spc.int	PF
27	M.	Tirbuzio	Thomas	Province Sud	thomas.tirbuzio@province-sud.nc	NC
28	M.	Tufele	Herman	Direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna	herman.tufele@agripeche.wf	WF
29	Mme	Vieux	Caroline	Consultante	carolinevieux@gmail.com	NC

INSTITUTIONNELS ET COUTUMIERS

- 30 Vaitootai Atelea, Président de la Commission du Secteur Primaire de l'Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna, chef coutumier Tu'i Mata'Utu
- 31 Lotigié Christophe, Secrétaire Général de la Préfecture et du Territoire des îles Wallis et Futuna
- 32 Vergé David, Président de l'Assemblée Territoriale du Territoire des îles Wallis et Futuna
- 33 Munikihaafata Apitone, Mahefotu'aika, Ministre coutumier de l'Environnement
- 34 Ilalio Antonio, Chef de service de coordination des politiques publiques et du développement
- 35 Taofifenua Falakika, Adjointe du service de coordination des politiques publiques et du développement

LES AUTRES PARTICIPANTS

- 36 Timo Lutoviko
- 37 Tofili Jean-Claude
- 38 Vaitaanoa Laimé
- 39 Keletaona Pipiena
- 40 Esnouf Marine

AUTRES ACTEURS PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS INVITÉS :

- GIE Pêcheurs
- Associations : Vakala, Les enfants du lagon, Haofaki te Ulufenua, Malia Poli, Nukuteatea
- Service des Affaires Maritimes
- Pêcheurs professionnels
- 41 Receveur Gilles, Président de l'association Vaka la



INTRODUCTION

“

...Un dieu nommé Tagaloa apparut au loin, à l'endroit même où le Ciel embrasse l'Océan, pour aller à la pêche. Il lança le filet, et puis en le ramassant, il tira quelque chose de lourd, très lourd. Il se rendit compte que c'était un archipel, Uvea et les îlots qui l'entouraient. Il laissa son filet afin d'éviter que les îlots ne s'éparpillent et partent à la dérive. Quatre poissons s'échappèrent, provoquant des ouvertures dans le filet. C'est ainsi que le filet de pêche de Tagaloa forma la barrière de corail et ses ouvertures, les quatre passes Fatumanini, Avatolu, Faga'uvea et Honikulu.

”

Connaissant le mythe fondateur de Wallis, le dieu pêcheur, Tagaloa, le 1^{er} atelier régional « Pêche côtière et aquaculture » du projet PROTEGE ne pouvait se tenir qu'ici et nul par ailleurs.

OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX AU COURS DE L'ATELIER

Objectifs de travail

Ce premier atelier régional PROTEGE « Pêche côtière et aquaculture » visait 3 objectifs, définis collégalement au cours des échanges préparatoires réalisés avec les parties prenantes du projet :

- répondre à un **besoin unanime de partage d'informations et de retours d'expérience** sur les actions passées, présentes, et projetées par chacun des territoires, dans un objectif d'inspirer de nouvelles approches et perspectives, d'alimenter les réflexions et discussions, et de ne pas réinventer ce qui a déjà été fait et sur lequel il est possible de capitaliser ;
- **renforcer la coopération régionale** : la connaissance mutuelle des activités et enjeux propres à chaque territoire apparaît comme un prérequis à une coopération régionale fructueuse et un vecteur de synergie pour la mise en œuvre efficace des actions au sein de PROTEGE ;
- **avancer concrètement sur la mise en œuvre de la composante régionale des actions PROTEGE**, afin de préciser, de clarifier, ou de remodeler selon les cas le contenu des actions à dimension régionale à la lumière des échanges réalisés au cours de l'atelier.

Déroulement des travaux

L'atelier s'est organisé en **sessions de travail** dédiées à une ou des activités précises et faisant écho à un ou plusieurs éléments cohérents du plan de mise en œuvre PROTEGE. A l'exception des sessions 1 et 11, chaque session s'est structurée en **une première séquence de présentations/questions** et **une seconde séquence de discussions de travail** sur le plan de mise en œuvre PROTEGE et sa dimension régionale. Pour les sujets méritant le plus de temps, cette structure a pu occasionnellement s'étaler sur plusieurs sessions.

Les présentations ont permis de fournir des éléments de réflexion et d'éclairer les discussions, mais l'objectif de résultat de l'atelier résidait bien dans **la discussion concrète de la mise en œuvre des actions dès 2020** et notamment dans la recherche d'une **bonne cohérence régionale pour cette mise en œuvre**. Conformément, les fiches synthétiques présentées dans ce bilan mettent l'accent sur les **éléments intégrateurs et à portée régionale** qui sont ressortis des discussions, plutôt que sur les détails de mise en œuvre technique des actions au niveau de chaque territoire (qui pourront avantageusement être traités lors d'évènements territoriaux dédiés).

Les sujets traités au cours des différentes sessions de travail et l'importance qui leur a été respectivement donnée découlent directement des **priorités identifiées par les territoires en amont de l'atelier**, et **des besoins exprimés pour avancer rapidement sur la mise en œuvre de certains axes**. La sélection de ces sujets a également fait écho à la **portée régionale** de cet atelier en mettant en avant ceux qui concernaient plus d'un PTOM, ainsi qu'au **calendrier de mise en œuvre des actions** sur les trois prochaines années en privilégiant les actions à échéances rapprochées (2020). En conséquence, le traitement réduit de certaines composantes du plan de mise en œuvre au cours de ce premier atelier n'a en aucun cas vocation à **refléter l'importance donnée à ces éléments à l'échelle de l'ensemble du projet PROTEGE**, puisque d'autres ateliers et évènements permettront d'approfondir l'ensemble des sujets.

Enfin, on notera qu'aucun des échanges menés lors de cet atelier n'a intégré de discussion ou d'arbitrage sur les aspects budgétaires de la programmation, ceux-ci ayant été validés en juillet 2019 par le premier Comité de Pilotage régional (COPIL) du projet et relevant d'autres instances du projet PROTEGE.

Rôle essentiel de la pêche côtière en Océanie, dans les PTOM et à Wallis

La pêche joue un rôle essentiel en Océanie : elle contribue de 40 à 90 % des apports en protéines animales et offre ainsi une sécurité alimentaire en plus d'une alimentation saine. Mais la pêche côtière dans le Pacifique et en particuliers dans les Pays et Territoires d'Outre-mer, est beaucoup plus qu'une pêche vivrière. Elle prend ici une dimension sociale, culturelle en plus de fournir des revenus substantiels aux populations océaniques.

La dépendance des archipels vis-à-vis des ressources marines côtières amène à considérer leur gestion comme un enjeu majeur. Et c'est tout l'objet du Thème 2 PROTEGE : « pêche côtière et aquaculture ».

La Communauté du Pacifique et PROTEGE

La CPS est une organisation régionale qui travaille au service de ses 22 pays et territoires du Pacifique membres, selon une approche basée sur la science, les savoirs et les innovations. La CPS vient en appui des politiques publiques dans différents domaines que sont la santé, l'agriculture, les géosciences et bien sûr, les ressources marines qui est le thème de l'atelier.

Au sein de la CPS, le programme Durabilité Environnementale et Changement Climatique (Climate Change and Environmental Sustainability - CCES) promeut la prise en compte du changement climatique et de la durabilité environnementale dans les actions et politiques sectorielles de la région. Ceci au travers d'une approche intégrée, depuis le sommet des montagnes jusqu'au grand récif.

PROTEGE est un projet du programme CCES qui a pour objectif ambitieux d'assurer, sur le long terme, la durabilité des ressources au niveau local et régional dans le contexte de changement climatique. Ce projet est financé par l'Union européenne (UE) sur la période 2018 - 2022.



© Matthieu Juncker



© Matthieu Juncker

SESSION 1

Changement climatique, pêche côtière et aquaculture

Éléments du plan de mise en œuvre concernés : Tous

Présentation préalable aux discussions :

Changement climatique, pêche et aquaculture : quelles implications pour les actions PROTEGE ? (CPS)

Cette première session, à laquelle était présent l'ensemble des participants à l'ouverture officielle qui l'a précédée, a comporté une structure différente du reste des sessions de travail et s'est articulée autour de deux séquences :

- une **présentation** réalisée par Raphaël Billé (CPS-RESCCUE) et Matthieu Juncker (CPS-PROTEGE), traitant des **projections actuelles en matière de changement climatique et de ses conséquences attendues sur les écosystèmes et sociétés insulaires de la région Pacifique** au regard des informations disponibles ;
- un **débat ouvert** (réactions et questions de l'assistance) sur le thème du changement climatique et de ses implications sur les activités côtières (notamment la pêche et l'aquaculture).

POINTS FORTS DES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS ET DES DÉBATS

Quatre grands effets physiques du changement climatique en cours sur les océans sont anticipés et doivent être retenus :



Un **ralentissement des courants dans l'océan Pacifique tropical**, avec pour conséquences, entre autres, des modifications de la connectivité (dispersion des larves planctoniques), des migrations d'espèces, et des modifications dans la chaîne alimentaire qui structure les écosystèmes marins ;



Une **augmentation de la stratification de la colonne d'eau** : une différence plus marquée entre la surface et les eaux profondes, avec notamment pour conséquences une modification des apports en nutriments et un appauvrissement des eaux en oxygène ;



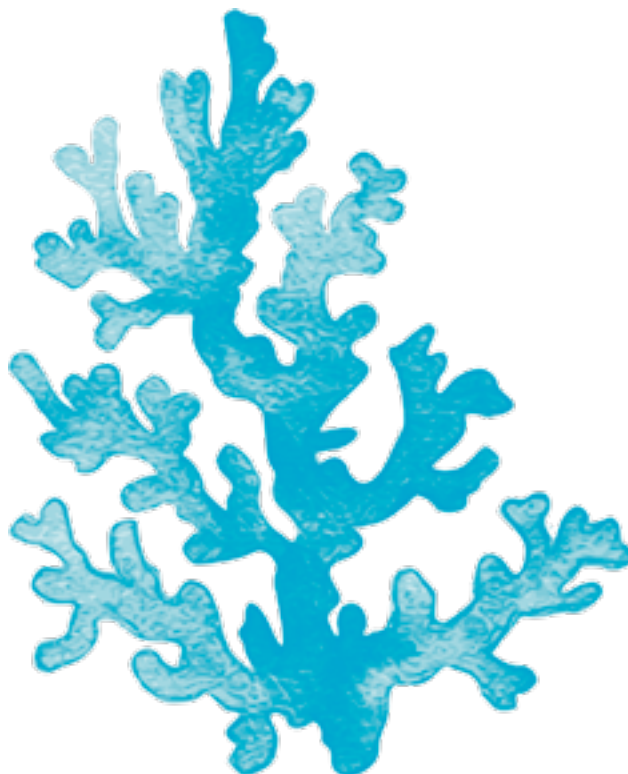
Une augmentation de l'acidité (**diminution du pH**) des océans ;



Une **élévation du niveau de la mer**.



LES PROJECTIONS PRÉDISENT UNE DÉGRADATION DES HABITATS CORALLIENS AVEC DE NOMBREUSES CONSÉQUENCES NÉFASTES POUR LA FAUNE QU'ILS ABRITENT.



De nombreuses conséquences sont à attendre sur le **fonctionnement des écosystèmes, sur la biodiversité qui les compose et sur les services que rendent ces écosystèmes aux sociétés humaines**. Les projections prédisent une dégradation des habitats coralliens avec de nombreuses conséquences néfastes pour la faune qu'ils abritent. La dégradation des récifs coralliens devrait se poursuivre et **toucher 70 à 90 % d'entre eux en cas de réchauffement planétaire de 1,5 °C** (degré de confiance élevé), avec des pertes encore plus importantes (supérieures à 99 %) en cas de réchauffement de 2 °C (degré de confiance très élevé). Plus spécifiquement concernant les **ressources halieutiques**, il est entre autres anticipé :

- une **diminution de la taille moyenne des poissons** (avec des projections de l'ordre de -20 %) ;
- une **perte** de 15 à 50 % (selon les projections) de la production halieutique d'ici 2055, particulièrement marquée en zone tropicale ;
- une **diminution de la diversité des espèces de poissons**, et un taux de disparition particulièrement élevé en zones tropicales ;
- un changement dans la composition des espèces (au détriment d'espèces coralliennes notamment).

Au-delà de présenter un panorama des projections et conséquences actuellement anticipées du changement climatique sur les écosystèmes marins, cette session avait pour objectif de souligner **l'importance cruciale du contexte de changement climatique pour les activités de pêche côtière et d'aquaculture**, et de souligner l'impératif de prise en compte de ce contexte dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions du projet PROTEGE et donc dans l'ensemble des débats menés au cours de ce premier atelier régional.

¹ Rapport spécial du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), approuvé le 24 septembre 2019 par les 195 Gouvernements membres du GIEC. Source : <https://www.ipcc.ch/srocc/>

² Les descentes d'échelles (focus sur de petites zones géographiques) doivent être prises avec précaution compte tenu des incertitudes liées aux modèles utilisés.



Cela semble évident tant les **effets du changement climatique** sont déjà et vont être de plus en plus marqués sur les **socio-écosystèmes insulaires**. C'est également **rendu nécessaire par la définition même du projet PROTEGE**, qui vise à promouvoir un **développement économique durable et résilient** face au **changement climatique** au sein des PTOM du Pacifique, selon les définitions suivantes :

- **durable** : les activités ne doivent pas nuire à l'environnement, en particulier ne pas contribuer au changement climatique ;
- **résilient** : les activités doivent être robustes face aux perspectives désormais inévitables de changement climatique.



À ce titre, la **prise en compte du changement climatique dans la déclinaison et la mise en œuvre concrète des actions PROTEGE** répond à un devoir de redevabilité des bénéficiaires (les PTOM) de l'usage des fonds européens alloués.

Concrètement, cela devra se traduire, à minima, par l'intégration systématique de questionnements (listés ci-après), par une adaptation des modèles développés et par une prise en compte des effets du changement climatique dans les stratégies déployées dans les activités PROTEGE.

Les questions posées pourraient être :

- l'action a-t-elle des impacts environnementaux négatifs, y compris en termes d'émissions de gaz à effet de serre ?
- si non, est-il possible de repenser l'action pour en atténuer les impacts ?
- est-il nécessaire de compléter les connaissances utiles à la bonne compréhension de ses implications en matière de changement climatique ?
- l'action est-elle résistante et/ou résiliente vis-à-vis des effets actuels ou projetés du changement climatique ? Dispose-t-on des connaissances suffisantes pour y répondre et, si non, comment les acquérir ?
- quel est l'horizon temporel des décisions de gestion et/ou d'investissement et est-il en adéquation avec les projections sur le changement climatique et ses effets ?



© Matthieu Juncker

Les débats avec l'assistance ont permis d'apporter diverses clarifications scientifiques et techniques sur les éléments présentés, et de recueillir des réflexions, parmi lesquelles on peut retenir :

Le **risque pour les populations océaniques de considérer le changement climatique comme responsable de l'ensemble des modifications observées récemment sur les écosystèmes côtiers**, empêchant une bonne prise de conscience **de l'impact qu'exercent également leurs pratiques** sur la santé des écosystèmes et la durabilité des activités qui en dépendent. Par exemple, dans de nombreux territoires de la région, la principale cause de raréfaction des ressources halieutiques aujourd'hui est **la surpêche et une mauvaise gestion des bassins versants** plus qu'une conséquence du changement climatique.

Une partie des changements climatiques projetés est désormais inéluctable. Les actions doivent se concentrer sur une **diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre**, mais elles doivent également porter sur le **renforcement de la résistance et de la résilience des systèmes** (tant naturels qu'humains) aux effets de ces changements.

La plupart des **stratégies de développement** (ex. schéma directeur aquacole) est établie sur une dizaine d'années au plus et donc à des **échelles temporelles non concordantes avec la plupart des projections climatiques**, empêchant une bonne prise en compte du critère climatique (ex. : le choix des espèces à développer n'est pas fondé sur leur niveau de contribution ou de résilience au changement climatique mais à des considérations géographiques ou technico-économiques) ; ceci implique que des efforts doivent être réalisés pour **une meilleure prise en compte du critère climatique dans les stratégies de développement des filières pêche et aquaculture**, au-delà même du projet PROTEGE.

Les climatologues et projectionnistes n'ont pas pour rôle de déterminer les priorités de développement, qui est celui des **gestionnaires** qui doivent, au préalable, **identifier les connaissances** dont ils ont besoins pour éclairer leurs **décisions**.



SESSIONS 2 & 3

Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques

Eléments du plan de mise en œuvre concernés :

6A.1 : Soutien des systèmes de gestion participative et intégrée des ressources halieutiques

Présentation préalable aux discussions :

Présentation et retours d'expérience de Wallis et Futuna

Retours d'expérience de la Nouvelle-Calédonie

Modalités de mise en œuvre des actions de gestion en Polynésie française

La cogestion des ressources marines côtières dans les pays ACP (Caroline Vieux, Réseau LMMA)

Le réseau LMMA et ses interactions avec le projet PROTEGE (Caroline Vieux, Réseau LMMA)

POINTS FORTS DES ÉCHANGES

L'activité 6A porte sur la gestion participative et intégrée des **ressources halieutiques** et un effort devra être fait pour ne pas disperser les futures actions de cette activité sur des problématiques de gestion trop larges. La gestion participative et intégrée des ressources halieutiques devra faire appel selon les territoires à des **approches à dominante de cogestion** (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) ou à dominante de gestion communautaire (Wallis et Futuna), en considérant dans tous les cas un **certain nombre d'exigences** :

- travailler sur des **unités de gestion ultra-locales**, proches des populations (par ex. : village, tribu, commune) ;
- **choisir scrupuleusement les premiers sites**, en intervenant notamment là où il y a des besoins exprimés, des acteurs mobilisés et une **réelle volonté d'engager un processus de cogestion**, mais également là où on trouve un **contexte social et coutumier propice** (à ce titre, un diagnostic du contexte local et une cartographie des acteurs devra être un préalable au choix des premiers sites) ;

- assurer une **bonne adhésion des populations** concernées, à travers notamment **une importante sensibilisation préalable et tout au long du processus**, afin de désamorcer les frustrations parfois observées par méconnaissance ou crainte des processus de gestion qui vont être mis en place ;
- veiller à ce que la mise en place de mesures de gestion tienne compte du contexte humain local et ne mette pas à mal la subsistance des populations concernées ;
- rechercher et **anticiper de possibles activités économiques et/ou ressources alimentaires complémentaires** si une restriction des activités de pêche est prévue, tout en étant vigilant sur ce type d'approche « compensatoire » dont les retours d'expérience à l'échelle régionale (LMMA) ont été mentionnés comme étant rarement positifs.

Une bonne connaissance des milieux naturels, des ressources halieutiques et des systèmes humains fait partie des **prérequis pour une bonne gestion**. Cela implique de **considérer les connaissances disponibles dans le choix des sites** et travailler en lien fort avec l'opération 6B (Connaissance des ressources et données de pêche côtière) afin de **combler les nombreuses lacunes de connaissances** (notamment sur les ressources halieutiques et leur dynamique écologique). Cette amélioration des connaissances ne doit toutefois pas constituer un frein à de premières mesures de gestion et peut se faire en parallèle de celles-ci afin de les affiner en continu.

Les expériences d'INTEGRE ou encore du LMMA démontrent que la **communication (au sens de la diffusion d'information relative aux ressources et écosystèmes marins) est une composante cruciale pour la réussite de la cogestion**, à plusieurs niveaux :

- **auprès des populations** : elle doit être **créative et innovante**, être **ouverte à l'originalité** afin de s'adapter aux spécificités humaines et culturelles locales, s'appuyer sur **des professionnels** et **éviter de stigmatiser les acteurs** (par ex. : culpabiliser les pêcheurs avec un risque de sortie du processus de cogestion) ; la communication doit également pouvoir s'appuyer sur des « champions » (acteurs ayant de l'expérience, étant moteurs, ou illustrant une success-story locale permettant de relayer un message cohérent) ; elle doit enfin faire l'objet d'une étude minutieuse des canaux de diffusion les plus efficaces selon les publics ;

- **auprès des décideurs** : elle doit être intégrée, régulière et fournir des plaidoyers construits et impactant pour **une reconnaissance de l'importance des activités économiques en zone récifo-lagonaire**.

Au niveau fonctionnel, la réussite des initiatives de cogestion à lancer dans PROTEGE dépendra du **bon accompagnement et d'un renforcement stratégique des capacités locales**, à travers :

- l'identification systématique de **personnes ressources** sur chaque site, susceptibles de catalyser l'engagement participatif local sur la base du volontariat ;
- le renforcement des **capacités d'animation locale** ;
- la formation ou le renforcement, puis l'accompagnement des **capacités locales à réaliser des enquêtes, des suivis participatifs des ressources halieutiques** et des milieux naturels associés.

Il sera primordial d'**anticiper la pérennisation et la réplication des processus de cogestion** au-delà de la durée du PROTEGE, en travaillant dès le début sur la chaîne stratégique de réplication à partir des sites pilotes, et en concevant la durée limitée de PROTEGE comme une opportunité de lancer une dynamique plutôt que comme un obstacle à sa pérennisation. A ce titre, PROTEGE doit être **appréhendé comme un catalyseur**, fournissant un appui technique et encourageant la mise en place de **savoir-faire locaux pouvant être transmis et perdurer** au-delà du projet. La **bonne répartition des moyens et des fonds disponibles entre les différents sites** sera également garante de la réplication des initiatives.

Parmi les questions de pérennisation, il conviendra de travailler notamment sur l'importance de l'**assise réglementaire des mesures de gestion** qui émergeront, ainsi que sur les problématiques de **ressources humaines nécessaire à la pérennisation des outils de gestion**.



D'UN POINT DE VUE OPERATIONNEL...

Bien que les actions composant l'activité 6A soient spécifiques à chaque PTOM, l'**intérêt unanime de partager à l'échelle régionale les concepts, approches, et retours d'expérience** devra être considéré sur les trois ans à venir.

Concernant les **actions relatives à la Polynésie française** (6A.1.2 et 6A.1.3), le positionnement global est un **renforcement des outils de gestion en place**, et notamment une **extension des dispositifs de « Zones de Pêche Réglementée »** (ZPR) déjà éprouvés. Un **atelier territorial est prévu en 2020** afin de promouvoir l'outil ZPR, identifier des leviers d'actions pour renforcer la gestion des ZPR, et stimuler la mise en réseau entre les différentes communes/îles. Cet atelier visera à **faire émerger et décliner les actions concrètes** à mener. Le réseau LMMA et d'autres invités des PTOM et de la CPS pourraient être conviés à cet atelier territorial en Polynésie française.

Concernant les **actions relatives à la Nouvelle-Calédonie** (6A.1.1), de **nombreuses réflexions préalables sont encore nécessaires** à l'échelle du **territoire** sur l'approche à adopter (réglementaire entre autres), les méthodes et les sites les plus propices. Ceci appelle à un nécessaire **travail préparatoire et intégré** pour faire efficacement **émerger les actions concrètes** à mener, et conduit à nuancer dans un premier temps l'action « mise en œuvre des actions de gestion participative » en « compréhension des leviers à mettre en œuvre pour initier de la gestion participative ».

Concernant les **actions relatives à Wallis et Futuna** (6A.1.4), en l'absence d'expérience de mise en œuvre de dispositifs réglementaires locaux, les premières étapes de travail seront focalisées sur la **concertation et la définition des outils de gestion à mettre en place**. Bien qu'il y ait un intérêt à asseoir réglementairement les futurs outils, la **dimension coutumière** devra être considérée comme un **levier majeur de gestion et d'action participative**.

À l'issue de l'atelier et bien que chaque territoire ait ses considérations propres, on retrouve en commun une volonté de s'orienter vers une **bonne compréhension des systèmes** et une **définition réfléchie des schémas à privilégier** pour mettre en place une gestion pérenne dépassant la durée de PROTEGE, plutôt que de chercher à mener un projet de gestion complet en trois ans (temporalité

non adaptée et **risque d'effondrement** au retrait de PROTEGE³). Il est apparu nécessaire de ne pas fonder les indicateurs de réussite de cette activité sur la mise en œuvre complète d'un programme de gestion et la démonstration de sa performance sur la seule durée de PROTEGE, si ce n'est sur **quelques sites ultra-locaux qui pourraient fournir de premiers exemples**.

À l'image de l'atelier prévu en 2020 en Polynésie française, il semble nécessaire que soit également organisées des **séquences de travail à l'échelle territoriale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna** en vue de **préciser le contenu des actions** à encourager par PROTEGE, dont la formulation initiale dans le plan de mise en œuvre est **encore trop large pour fournir un réel cadre** opérationnel.

L'un des points qu'il sera important d'intégrer au plan de mise en œuvre de l'activité 6A concerne le **suivi participatif des ressources** dans un objectif d'évaluation de **la performance des mesures de gestion** qui seront mises en œuvre (à distinguer des suivis visant à accroître les connaissances scientifiques sur les ressources halieutiques, pouvant être participatifs ou non, et relevant davantage de l'activité 6B). C'est le cas également pour la Polynésie française où l'attente est forte d'adjoindre ce type de suivis aux ZPR et de les coordonner. La définition de ce type de suivi devra être adaptée aux compétences des acteurs locaux impliqués, prendre en compte les spécificités de chaque projet, et considérer les opportunités d'accompagnement techniques et scientifiques (qui diffèrent parfois beaucoup entre les sites).

Les échanges sur **le réseau Locally Managed Marine Area (LMMA)** ont fourni des **perspectives d'actions/collaborations complémentaires au plan de mise en œuvre actuel**. Son objectif est d'étendre significativement l'ampleur de la gestion des ressources côtières visant le « 100 % des récifs gérés » et d'en améliorer la visibilité dans les institutions. LMMA est en charge de toute une composante « pêche côtière » du projet PEUMP clôturant fin 2022. La **participation des PTOM français aux ateliers techniques et thématiques**, ainsi qu'à la conférence annuelle LMMA qui se tiendra en novembre 2020, voire l'adhésion de certains PTOM au Réseau LMMA pourraient être bénéfiques à la définition/précision des actions PROTEGE.

³ Retour d'expérience en Nouvelle-Calédonie après le retrait d'agents financés dans les collectivités sur fonds INTEGRE pour mettre en œuvre les plans de gestion du Patrimoine Mondial



SESSION 4

Planification/zonage des activités de pêche côtière et d'aquaculture ; gestion et accompagnement des activités de ranching et de réensemencement

Éléments du plan de mise en œuvre concernés :

6C.1 : Définition des schémas directeurs pêche et aquaculture durables

6C.2 : Zonage et gestion d'activités

6C.2.1 : Intégration de l'acceptabilité sociale dans la définition d'un cadre juridique pour des opérations d'aquaculture en mer

Présentation préalable aux discussions :

*Schéma Directeur Aquacole de Polynésie française : outil d'accompagnement du développement des filières
Enjeux spatiaux et sociaux des opérations de réensemencements et de ranching en Polynésie française
Enjeux spatiaux et sociaux du développement de l'aquaculture en zone côtière en Nouvelle-Calédonie*

POINTS FORTS DES ÉCHANGES

La session 4 a regroupé l'activité 6C (Planification des activités de pêche côtière et d'aquaculture) avec l'action 6A.2.1 (Intégration de l'acceptabilité sociale dans la définition d'un cadre juridique pour des opérations d'aquaculture en mer), dont les **enjeux sont liés et dont la mise en œuvre pourra être en partie mutualisée**.

Les échanges se sont essentiellement fondés sur les **retours d'expérience apportés par la Polynésie française** concernant la **récente élaboration de leur Schéma Directeur Aquaculture**, ainsi que sur les **travaux engagés en matière de zonage des espaces récifo-lagonaires** (débutés dans le cadre d'INTEGRE). Ce schéma a permis de fixer les priorités de la Polynésie française, en visant une production aquacole de qualité et dans le respect de l'environnement, tout en laissant une certaine liberté aux opérateurs privés. Il apparaît

primordial de pouvoir **capitaliser sur ces éléments polynésiens**, à la fois localement en Polynésie française par une **extension des travaux de zonage**, et régionalement par l'**initiation de travaux stratégiques** similaires en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna dans le cadre de l'activité 6C.

L'action **6A.2.1** étant la plus rapprochée en termes de calendrier, et constituant un **prérequis majeur pour avancer sur une vision stratégique du développement aquacole à l'échelle des territoires**, les modalités de sa mise en œuvre ont été abordées en détail. Les débats ont notamment convergé vers la nécessité de donner une dimension régionale à cette action proposée initialement par la Nouvelle-Calédonie, qui prendra la forme d'une étude élargie, à confier à un prestataire en 2020.

À travers le lancement prochain de cette étude régionale, la question des **conditions de réussite des activités de réensemencement et/ou de sea ranching** en milieu lagonaire a été discutée sur la base des expériences polynésiennes et calédoniennes, permettant de souligner certaines nécessités, notamment :

- la forte mobilisation des pêcheurs locaux pour surveiller les zones concernées ;
- la volonté des membres du comité de gestion ou de l'entité de gestion participative locale ;
- la maîtrise technique des intervenants en termes de transport et d'installation (dans le cas du réensemencement notamment) ;
- la prise en compte soigneuse des conditions environnementales des sites d'accueil comparativement aux sites de collecte ;
- la bonne intégration de ces activités dans les dispositifs réglementaires en place localement.



D'UN POINT DE VUE OPERATIONNEL

À l'exception des actions 6A.2.1 et 6C.1.2 (Plan pour la gestion de l'espace marin à Wallis et Futuna), les éléments du plan de mise en œuvre abordés dans cette session ne prévoient une **mise en œuvre qu'à partir de 2021**. Bien que leur traitement soit resté **prospectif** à ce stade, il a semblé nécessaire de les évoquer dès ce premier atelier afin de les **prendre correctement en compte dans l'avancée du projet en 2020**. En tant que préalable à leur mise en œuvre à partir de 2021, il a en particulier été mentionné le **nécessaire partage des études et textes réglementaires de la Polynésie française relatif à leur schéma stratégique** pour l'aquaculture et à leurs **premiers travaux de cartographies** des concessions et activités côtières (documents en partie disponibles sur le site d'INTEGRE).

Bien qu'il soit apparu relativement prématuré d'approfondir les débats sur ces éléments du plan d'action, il a été souligné que l'**enjeu de planification spatiale marine** devait être, au même titre que le changement climatique, gardé en **toile de fond de l'ensemble des actions** du projet PROTEGE dès 2020.

Le **soutien de la CPS** auprès de la Polynésie française en vue de rédiger une loi de pays faisant suite au schéma directeur a suscité de l'intérêt de la part des autres PTOM. Il a été souligné que, en dehors des actions PROTEGE au sens strict, la CPS pouvait effectivement être sollicitée en **appui juridique** pour aider les PTOM

dans leurs évolutions réglementaires et combler un manque de compétence en interne des institutions sur des **sujets spécifiques et ponctuels**.

Concernant l'action 6A.2.1, incluant notamment les activités de réensemencement et de ranching, l'intérêt est totalement partagé par l'ensemble des PTOM. Concrètement, un travail étroit de collaboration régionale devra être mené dans les mois à venir afin d'aboutir à un **cahier des charges et des termes de référence consensuels** et de lancer l'appel d'offre correspondant pour une **étude calédonienne qui porte un intérêt régional**.

Concernant l'action 6C.1.2 relative à la **gestion de l'espace marin à Wallis et Futuna**, les premiers éléments d'action envisagés rejoignent ceux mentionnés dans la session portant sur la gestion participative et intégrée, avec une nécessaire **étape de concertation préliminaire**, notamment dans le **respect de la forte dimension coutumière** de la gestion des espaces naturels à Wallis et Futuna. A ce titre, la Polynésie française a notifié qu'elle se tenait à disposition de Wallis et Futuna en cas de besoin d'échanges ou d'appui technique et la Nouvelle-Calédonie a indiqué que, concernant les aspects juridiques et coutumiers, il pourrait être intéressant de s'inspirer de ce qui a été mis en place par exemple dans le cadre d'un projet minier majeur où des Groupements de Droit Particulier Local portent la voix des coutumiers.

SESSION 5

Connaissances des ressources exploitées et évaluation de la pression de pêche

Eléments du plan de mise en œuvre concernés :

6B.2 : Connaissance des ressources exploitées

6B.1 : Évaluation de la pression de pêche sur les ressources récifo-lagonaires

Présentation préalable aux discussions :

État des connaissances, espèces prioritaires, perspectives en Nouvelle-Calédonie

Exemple de la base de données de pêche professionnelle BIP² (Nouvelle-Calédonie : province Sud)

État des connaissances, espèces prioritaires, perspectives en Polynésie française

État des connaissances, espèces prioritaires, perspectives à Wallis et Futuna

POINTS FORTS DES ÉCHANGES

Tous les PTOM ont formulé un **besoin fondamental d'améliorer les connaissances** sur les **ressources halieutiques** récifo-lagonaires (évaluations de stocks, paramètres biologiques) ainsi que sur la caractérisation de la **pression de pêche** exercée sur ces ressources. Ces deux axes de connaissances, répondant à des approches méthodologiques distinctes, constituent des **fondements indispensables à une gestion éclairée** des pêches.

Concernant la connaissance des ressources halieutiques :

- les **espèces prioritaires** d'ores et déjà identifiées (il s'agit des espèces explicitement mentionnées lors de l'atelier, sans que cette liste soit donc considérée comme définitive sur l'ensemble du projet PROTEGE) sont :
 - pour la Nouvelle-Calédonie : le **picot rayé** (*Siganus lineatus*) et les **holothuries**, pour laquelle une première évaluation des stocks avait été réalisée il y a 10 ans sur la Grande Terre et nécessite d'être réitérée en l'étendant à l'échelle de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et en approfondissant les caractéristiques biologiques des espèces les plus ciblées (ex. : tailles à maturité sexuelle) ;
 - pour la Polynésie française : les **holothuries** également, le **picot bleu** (*S. argenteus*), le **bec de cane**⁴, les **mérus**, les **poissons-perroquets**, le **bénitier**⁵ et la **langouste**⁶ (sans nécessairement qu'il soit attendu que PROTEGE aborde l'ensemble de ces espèces).
- les enjeux forts pour les **ressources démersales profondes** (accessibles aux petites pêcheries côtières, ex. : vivaneaux, béryx) correspondent à des **priorités contrastées** selon les territoires : ils intéressent essentiellement la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.
- bien que la problématique concerne l'ensemble des PTOM, la Polynésie française a souligné être particulièrement touchée par le **manque de connaissances sur l'état et la biologie de ses ressources halieutiques** avec pour **conséquence directe des difficultés à gérer durablement** ces ressources.

⁴ Notamment *Lethrinus olivaceus*

⁵ Notamment *Epinephelus polyphkadion*

⁶ Notamment *Panulirus penicillatus*



Concernant la **caractérisation de la pression de pêche** exercée sur les ressources, les PTOM partagent des **objectifs et des enjeux méthodologiques communs** bien que la configuration des activités (étendue, éclatement, etc.), les systèmes pêche, et les circuits de distribution soient par nature très différents selon les territoires, notamment :

- le besoin primordial de **caractériser** dans un premier temps les **grands volumes prélevés** par la pêche récifo-lagonaire sans nécessairement à ce stade rentrer dans des caractérisations plus approfondies, les ordres de grandeur des tonnages pêchés n'étant actuellement souvent même pas connus.
- la **prépondérance des activités de pêche informelle** et l'extrême **diversité des pratiques** au sein de ces activités (ex. : pêche de plaisance, coutumière/traditionnelle, de subsistance, vivière ; chacune pouvant être pratiquée à pied ou embarquée), auxquelles sont également associés des **circuits informels** d'échanges/commercialisation des produits de la mer qu'il est très **complexe de quantifier ou cartographier**, surtout à large échelle géographique.
- la **fragmentation** (notamment en Polynésie française) et/ou la **dimension** (notamment en Nouvelle-Calédonie) **des territoires**, susceptible de rendre très coûteuses des campagnes de caractérisation des pêches (du moins disproportionnées vis-à-vis des moyens disponibles), et appelant à la **recherche d'approches optimisées ou de mode de caractérisation indirecte** (ex. : mutualisation avec des enquêtes de consommation ou des recensements ; échantillonnage au niveau des goulets d'étranglement dans le transit des produits de la mer : ports, aéroports) ou à la **sélection de zones prioritaires** à caractériser.
- qu'il s'agisse de la pêche professionnelle ou non-professionnelle, la nécessité de **bien accompagner les opérations d'acquisition de données auprès des acteurs**, qui est souvent perçue comme inquisitrice et unilatérale, notamment à travers :
 - la **sensibilisation et la communication en amont**, et la mise en place de **démarches participatives** permettant d'expliquer les raisons de ce type d'opération et son intérêt pour améliorer la gestion et la durabilité des activités ;
 - le **retour systématique**, suite aux différentes études ou suivis, de résultats et d'informations utiles envers les acteurs sollicités, permettant de démontrer concrètement l'intérêt de mieux connaître les pratiques et activités.

D'UN POINT DE VUE OPERATIONNEL...

Ces deux axes d'acquisition de données et de connaissances (stocks et pressions) sont **étroitement liés et encouragés par la mise en place d'observatoire des pêches** (opération 6B.3), qui devra constituer un **catalyseur de démarrage** mais également un **socle de pérennisation** des différentes actions d'acquisition et de valorisation de ces données. La mise en œuvre des opérations 6B.1 et 6B.2 devra donc **être systématiquement reliée et mise en cohérence avec l'opération 6B.3** dans les territoires où la faisabilité d'un observatoire des pêches (ou son déploiement selon les cas) sera évaluée.

S'agissant de **l'acquisition de connaissances sur les stocks halieutiques** et leur dynamique en tant qu'aide à leur gestion, **certaines des espèces prioritaires sont partagées** entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie et intéressent également Wallis et Futuna, notamment **les holothuries, les picots (Siganidae) et le bénitier**. Bien que les caractéristiques biologiques des stocks soient propres à chaque territoire, des **échanges régionaux sur les approches scientifiques, les méthodes**, seraient une **voie d'optimisation des actions** à mener dans chaque territoire.

À ce titre, **l'action 6B.2.1** (Acquisition de connaissances sur l'état des stocks, l'écologie et les traits de vie des espèces halieutiques) doit bénéficier de l'opportunité que représente un programme régional pour **mutualiser les approches, acquérir et partager de la connaissance** sur ces espèces d'intérêt commun. Il a été acté, pour cette action, la mise en place de **session de travail dédiées** à cette mutualisation des méthodes entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française et avec Wallis et Futuna, dont le contenu précis devra être formalisé début 2020.

Concernant plus spécifiquement les **stocks démersaux profonds**, la Nouvelle-Calédonie mènera l'essentiel des travaux tout en considérant deux axes de collaboration : des **échanges bilatéraux Nouvelle-Calédonie/Wallis et Futuna** et le rapprochement des approches **mises en œuvre récemment avec succès à Hawaii** sur cette même thématique.

S'agissant de **l'évaluation de la pression de pêche** (opération 6B.1), **l'action 6B.1.1** devra concentrer l'essentiel de l'effort de **coordination régionale** (les actions 6B.1.2 et 6B.1.3 ne concernant chacune qu'un seul territoire) et axer celui-ci sur le **partage et la mise en cohérence des méthodes**, en capitalisant sur les dispositifs déjà existant sur certains territoires et pouvant être transférés et en envisageant conjointement les futurs dispositifs d'acquisition et de centralisation des données de pêche. Au-delà des **optimisations possibles provenant d'échanges régionaux**, deux éléments importants ont été identifiés en vue de mettre en place des **approches réalistes** :

- la nécessité de définir des priorités et des méthodes d'acquisition **en adéquation avec les moyens humains et financiers** réellement disponibles afin de pouvoir tenir les objectifs ;
- l'utilité, pour certains territoires, de commencer par recenser, synthétiser **et capitaliser sur les études et données déjà existantes** (souvent fragmentaires, dispersées et qui pourraient avantageusement être valorisées en étant recompilées).

Plus généralement, il est suggéré que l'acquisition de données sur la pression de pêche (notamment la quantification des prélèvements) s'appuie autant que possible sur les **dynamiques de gestion en cours** (ex. : mettre à profit l'engouement pour les ZPR en Polynésie française), en lien donc avec les opérations 6A et 6C.

Enfin, les évaluations de la pression de pêche pourraient constituer un **argumentaire** pour défendre auprès des élus la nécessité de disposer de moyens supplémentaires permettant de connaître et suivre sur le long terme ces ressources récifo-lagonaires. En lien avec l'opération 6A.1 (gestion participative et intégrée des ressources halieutiques), il semble important de **sensibiliser les décideurs** sur le rôle majeur que jouent ces ressources dans les économies insulaires des trois PTOM et de rechercher un **portage politique**.





SESSION 6

Observatoires des pêches côtières ; surveillance des zones de pêche éloignées

Eléments du plan de mise en œuvre concernés :

6B.1 : *Evaluation de la pression de pêche sur les ressources récifo-lagonaires*

6B.3 : *Observatoires des pêches côtières*

Présentation préalable aux discussions :

Faisabilité et lancement d'un observatoire des pêches côtières en Nouvelle-Calédonie

Moyens et perspectives pour la surveillance des zones isolées en Nouvelle-Calédonie

POINTS FORTS DES ÉCHANGES

Cette session a abordé la question de la **mise en place d'observatoires des pêches** en tant que **structures de collecte, de centralisation et de valorisation des données** relatives aux activités de pêche et aux ressources halieutiques à l'échelle des territoires. Il a semblé important d'aborder ce sujet avec une approche régionale afin d'envisager les **collaborations et échanges entre territoires** qui pourraient permettre de **faciliter et d'optimiser leur mise en place et leur pérennisation**, tout en convenant que :

- les modalités précises de déploiement de ce type d'observatoire sont par essence **spécifiques au contexte et aux enjeux de chacun des territoires** et devront être réfléchies et mûries à cette échelle ;
- ce sujet restait encore relativement prématuré à ce stade et gagnera à être **davantage approfondi lors d'un prochain atelier** : il bénéficiera alors d'un premier retour d'expérience de la Nouvelle-Calédonie suite au lancement de son observatoire début 2020, ainsi que des résultats des études de faisabilité planifiées à partir de 2020 dans les deux autres territoires.

En termes de déploiement, il a également été rappelé que l'outil « observatoire » ne doit **pas être perçu comme une structure lourde ou devant intervenir tardivement** une fois que les dispositifs d'acquisition de données seront opérationnels, mais plutôt comme un **cadre susceptible de faciliter et de structurer la mise en place de tels dispositifs d'acquisition de données**. L'absence de données ne doit pas être un frein à l'initiation d'un observatoire, dont le dimensionnement pourra être initialement modeste, mais servir **de facilitateur pour définir les méthodes** et initier de l'acquisition de données (sur les ressources et/ou sur les pressions), ou pour amélioration les dispositifs déjà existants.

Similairement, le déploiement progressif des observatoires pourra s'appuyer sur des **dispositifs à plusieurs vitesses**, avec par exemple d'une part des flux d'informations peu coûteux (pouvant donc être réguliers) et permettant de disposer d'indicateurs globaux, et d'autre part des actions ponctuelles (ou à large pas de temps) plus précises et donc potentiellement plus coûteuses mais donnant lieu à des indicateurs détaillés.

Il a été souligné que, concernant particulièrement l'évaluation de la pression de pêche, les observatoires devront **se focaliser principalement sur le secteur non-professionnel** de la pêche dans les territoires où un tel statut est obligatoire pour officiellement commercialiser des produits de la mer (NC et WF). Dans ces territoires, la pêche professionnelle récifo-lagonaire fait en effet, déjà l'objet de suivis d'activités (de précision variable selon les territoires) et le secteur non-professionnel y représente la **grande majorité des pêcheurs et des prélèvements** en milieu récifo-lagonaire.

Pour l'ensemble des types de pêche concernés, et en lien avec les réflexions menées en session 5, les observatoires devront inclure dans leur fonctionnement les **modalités d'un retour d'informations et de résultats à destination des filières et des acteurs** (notamment les pêcheurs) impliqués dans les dispositifs de collecte de données et d'information (qu'il s'agisse d'études ponctuelles ou de suivis) et permettre une valorisation des contributeurs (pêcheurs, colporteurs, etc.).

D'UN POINT DE VUE OPERATIONNEL...

Stratégiquement, il a été souligné que l'un des enjeux majeurs de l'opération 6B.3 (au niveau des territoires mais également à échelle régionale) sera de **démontrer efficacement l'intérêt et l'utilité** de ces observatoires dans le temps de PROTEGE afin de **permettre leur pérennisation** post-projet. A ce titre, deux niveaux d'objectifs seront à considérer :

- la mise en place progressive de **dispositifs d'acquisition et de la valorisation de données au service d'une gestion durable** des pêches et des ressources (cf. lien avec les opérations 6B.1 et 6B.2 traitées en session 5) ;
- le déploiement de dispositifs « rapides et efficaces » de valorisation de données permettant de **démontrer concrètement et de manière impactante l'utilité de ces observatoires** auprès des institutions et des filières.

Plusieurs éléments de **connaissances à partager à échelle régionale** ont également été identifiés afin d'initier les travaux sur les observatoires en Polynésie française et à Wallis et Futuna **sur la base des travaux réalisés en Nouvelle-Calédonie** (tout en convenant que l'ensemble de ces travaux ne peuvent être transposés en l'état en raison des fortes spécificités territoriales) :

- **partage des fiches méthodologiques** d'acquisition de données de pêche réalisées pour l'étude de faisabilité d'un observatoire en province Sud (Nouvelle-Calédonie) dans le cadre du projet INTEGRE ;
- **partage des modalités de retours d'informations vers les pêcheurs** actuellement pratiqués en routine en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la pêche professionnelle ;

Afin **d'avancer de manière cohérente à l'échelle régionale** sur ce sujet dès 2020, il sera nécessaire de considérer également :

- le **lien évident de l'opération 6B.3 avec les opérations 6B.1 et 6B.2**, déjà mentionné en session 5, et qui nécessitera une **coordination étroite et une mise en cohérence systématique de ces trois opérations** étant donné que les observatoires seront directement alimentés par les données acquises et qu'inversement ils permettront d'en faciliter la valorisation et la bancarisation.
- le **lien entre les futurs observatoires et les outils de suivis participatifs des ressources** qui seraient envisagés dans le cadre de l'opération 6A.1 « Soutien des systèmes de gestion participative et intégrée des ressources halieutiques » (implication de pêcheurs dans la collecte de données visant à évaluer la performance de mesures de gestion) ;
- les **opportunités offertes par les nouvelles technologies** en matière de collecte de données de pêche (aussi bien les données biologiques que les données d'exploitation), qui devront être considérées autant que possible dans la **définition des dispositifs d'acquisition en routine** par les observatoires (ex. : supports électroniques de type smartphones/tablettes pour la collecte de données, vidéo immergée et intelligence artificielle pour suivi des stocks démersaux profonds). La **collaboration avec d'autres services de la CPS** travaillant activement à ce type de développements technologiques sera indispensable (cf. présentation à ce sujet en session 11).

Concernant la **surveillance des zones récifales éloignées**, traitées au cours de cette session, il a été acté :

- qu'il s'agissait d'une action **essentiellement menée par la Nouvelle-Calédonie**, mais qu'il y avait un **intérêt pour que les autres PTOM** soient tenus informés des résultats des travaux calédoniens ;
- qu'à court terme le **partage de l'étude AFB-Nouvelle-Calédonie** « Synthèse et recommandations sur les technologies de surveillance des activités humaines dans les AMP du Pacifique » réalisée dans le cadre du projet Pacific Blue Belt (qui comprend un rapport mais également un outil de sélection des technologies de surveillance) serait utile afin de disposer d'un **même niveau d'information à l'échelle régionale**.



SESSION 7

Initiatives de valorisation durable des produits de la mer dans les PTOM

Eléments du plan de mise en œuvre concernés :

- 7A.1 : Réalisation d'études technico-économiques sur la valorisation des produits consommés de la pêche et de l'aquaculture*
- 7A.2 : Renforcement de la production et amélioration de la mise en marché et de la consommation locale des produits de la mer*
- 7A.3 : Soutien aux produits marins locaux dans la restauration*
- 7A.4 : Contribution aux initiatives régionales sur le triptyque agriculture-alimentation-santé*
- 7B.1 : Réalisation d'études technico-économiques sur la valorisation des produits non-consommés de la pêche et de l'aquaculture*
- 7B.2 : R & D pour la valorisation des produits de la mer non-consommés*

Présentation préalable aux discussions :

- Valorisation durable des produits et coproduits de la mer en Nouvelle-Calédonie (et focus sur l'Unité de Traitement des Déchets de Poissons)*
- Initiatives de valorisation durable des produits de la mer à Wallis et Futuna*
- Initiatives de valorisation durable des produits de la mer en Polynésie française*

POINTS FORTS DES ÉCHANGES

Sans que cela ne minimise l'importance cruciale du RA7 du projet PROTEGE, aborder sa mise en œuvre détaillée a été considéré comme **prématuré lors de ce premier atelier** et ce, pour plusieurs raisons :

- les compétences liées à cette thématique sont spécifiques et assez **disjointes des compétences mobilisées pour les RA5 (aquaculture) et RA6 (pêche côtière)** et donc trop peu, voire pas représentées parmi les participants en raison des sujets phares traités par ailleurs (gestion intégrée, aquaculture, halieutique, environnement marin) ;
- le **lien fort de ce RA7 avec le thème 1 de PROTEGE (Agriculture et foresterie)** dont les acteurs et membres de l'équipe PROTEGE n'étaient pas présents à cet atelier, et dont les modalités de pilotage transversal sont encore en cours de mise en place ;
- la maturité insuffisante dans la **définition des actions** à mettre en œuvre et la nécessité d'un atelier ou événement dédié pour **clarifier ces actions dans un avenir proche**.

En conséquence, la session a principalement reposé sur la **présentation par chaque territoire** de ses initiatives et objectifs de valorisation durable des produits de la mer et sur des **discussions ouvertes** concernant les activités 7A « Du lagon à l'assiette », 7B « Valorisation durable des produits et co-produits de la mer non consommés » et les **voies de coopération régionale** envisageables entre les PTOM sur ce thème.

Deux échelles de valorisation distinctes ont été identifiées et relèvent d'approches distinctes :

- une échelle **industrielle innovante**, concernant pour l'instant majoritairement les produits non-consommés (ex. : unité de traitement des déchets de poissons en Nouvelle-Calédonie) et devant s'appuyer sur des **programmes R&D** puis de **conception industrielle** de long terme ;
- une échelle **artisanale locale** (proche ou associée aux sites de production aquacole ou de pêche), concernant aussi bien les produits consommés et non-consommés, et correspondant à des délais de mise en place opérationnelle plus courts.

Globalement, et étant donné le contexte des filières de pêche et d'aquaculture en territoires insulaires (étendus et fragmentés), la volonté est **d'encourager majoritairement les filières artisanales** de proximité. A ce titre, deux besoins forts ont été identifiés et sont **partagés par l'ensemble des PTOM** en vue de soutenir des projets de valorisation artisanale locale (associés le plus souvent à de petits porteurs) : le **besoin de structuration et de mise en réseau des filières** et le **besoin d'accompagnement des porteurs**.

Comme illustré particulièrement à Wallis et Futuna, mais valable aussi dans certains cas en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, les territoires ont **une faible visibilité sur l'état du marché** de la valorisation des produits de la mer. En conséquence, **apporter une visibilité au secteur** (ex. : à travers les observatoires des pêches, des enquêtes sur les budgets des ménages) et **préparer les filières de production** des produits de la mer à s'insérer dans des circuits de valorisation semblent être des **prérequis nécessaires** à la réussite de projets de valorisation des produits.

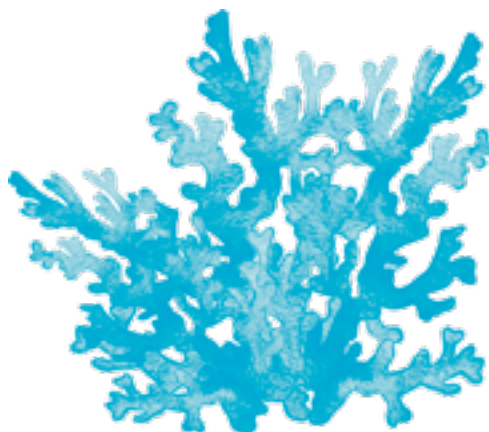
D'UN POINT DE VUE OPERATIONNEL...

Des besoins d'échanges et de coordination régionale ont pu être identifiés et pourront être considérés dès 2020, notamment afin d'initier efficacement les travaux relatifs au RA7 :

- mettre en place une **veille commune** portant sur les **marchés régionaux** des produits de la mer transformés, les **initiatives émergentes** dans le PTOM, et **l'évolution des technologies** de valorisation des produits de la mer ;
- **échanger sur les techniques de valorisation** concernant les espèces d'intérêts communs entre les PTOM (ex. : holothuries) ;
- **mettre en commun les études technico-économiques** disponibles au sein de chaque PTOM ;
- **partager** au niveau régional **les fiches sur la conservation du poisson** réalisées en Nouvelle-Calédonie ;
- développer un **partage d'expérience s'étendant des PTOM aux autres pays et territoires du Pacifique** en matière de valorisation des produits de la mer ;
- mener des **réflexions conjointes concernant les modalités de transfert vers le privé** des travaux réalisés au niveau de la recherche ou des centres techniques ;
- envisager un **portage à l'échelle régionale des actions de communication** propres au RA7.

Par ailleurs, la **nécessité d'évènements régionaux et territoriaux** dédiés spécifiquement au RA7, permettant de mobiliser des **intervenants spécialisés dans cette thématique**, a été soulignée. L'organisation d'un **atelier régional courant 2020** ayant pour objectif de structurer et d'amorcer rapidement les travaux relatifs à ce RA a été souhaitée.

La **dimension hautement transversale du RA7 avec le thème 1** (Agriculture et foresterie) et la **nécessité d'aborder de manière conjointe la valorisation des produits agricoles et des produits de la mer** (particulièrement concernant les produits consommés traités dans l'activité 7A) amènent à suggérer **d'étendre au secteur de la pêche un prochain séminaire régional « Du champ à l'assiette »**. Des **travaux territoriaux sur la pêche seront nécessaires en amont** afin de pouvoir **participer activement** à cet atelier.



SESSIONS 8 À 10

Etat des lieux et retours d'expérience des projets aquacoles (PTOM et région Pacifique) ; mise en œuvre des expérimentations, des transferts des modèles aquacoles, et du renforcement des productions

Eléments du plan de mise en œuvre concernés :

5B.1 : Expérimentation et transfert des modèles aquacoles durables et résilients

5B.2 : Renforcement des capacités de production des centres techniques pour la diffusion de matériel biologique sain

Présentation préalable aux discussions :

Enjeux et perspectives de l'aquaculture à Wallis et Futuna

Modèles aquacoles en Nouvelle-Calédonie : état des lieux, retour d'expérience

Bêches-de-mer : état des lieux, méthodes, perspectives de ranching/réensemencement en Nouvelle-Calédonie

L'aquaculture en Polynésie française : un développement aux multiples visages

Thomas Camus, Copepoda - Réensemencement : cas d'étude sur les poissons en Polynésie française

*Thomas Camus, Copepoda - Elevage du Marava (*Siganus argenteus*) en système mésocosme à but de réensemencement et d'élevage*

Antoine Teitelbaum, Aquarium Fish Nouvelle-Calédonie - Retours d'expériences de projets aquacoles dans les pays de la région Pacifique (hors PTOM européens)

Antoine Teitelbaum, Aquarium Fish Nouvelle-Calédonie - Aquaculture «low cost» : panorama et enjeux

POINTS FORTS DES ÉCHANGES

La session a comporté un **grand nombre de présentations en réponse aux demandes des PTOM** d'obtenir d'une part différents **éclairages techniques** provenant d'experts thématiques, et d'autre part des **états des lieux et retours d'expérience** assez détaillés de chaque territoire dans le cadre de ce premier atelier régional PROTEGE.

Ces présentations et les échanges suscités ont permis de **balayer un large spectre de sujets** et de discuter des perspectives offertes par PROTEGE. Toutefois, le sujet de l'aquaculture étant vaste et le détail des travaux **étant très hautement technique**, le déroulement concret de chacune des neuf actions n'a pas été abordé spécifiquement et l'accent a été mis sur les dynamiques régionales susceptibles de soutenir la mise en œuvre de ces actions dès 2020.

Il existe de **grandes disparités entre territoires** en termes de perspectives de **développement aquacole** et concernant le rôle de PROTEGE dans ces développements :

- **Wallis et Futuna** : aucune filière aquacole n'existe actuellement. L'objectif des actions menées dans le cadre de PROTEGE est uniquement de **caractériser le besoin, d'informer les acteurs** et d'engager une **concertation avec les parties prenantes**. Il a été souligné l'importance pour Wallis et Futuna de **rationaliser le débat** sur le développement aquacole du territoire, **d'évaluer objectivement les impacts positifs et négatifs** d'un point de vue économique, environnemental, sanitaire et social, puis, si ce nouveau secteur est souhaité par les élus, les coutumiers et la population, de le déployer de manière **progressive techniquement et bien préparée socialement**. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ont proposé à Wallis et Futuna la possibilité d'un accompagnement, si souhaité, dans sa stratégie de développement de l'aquaculture.
- **Nouvelle-Calédonie et Polynésie française** : ayant déjà des **stratégies aquacoles établies** sur le long terme, l'objectif est ici de profiter d'une dynamique régionale pour un **renforcement mutuel** des deux territoires dans le domaine aquacole. Il a été exprimé le souhait que PROTEGE accompagne les orientations historiques et stratégiques de chaque territoire (qui s'inscrivent dans une échelle temporelle plus large). PROTEGE représente une **opportunité de renforcer ces stratégies de diversification** ou de **tester des projets complémentaires** sans perturber les outils pérennes mis en place au niveau des territoires (ex. centre techniques).

L'axe majeur de **collaboration**, régulièrement appuyé en séance, concerne les **efforts de R&D**, qui bénéficieraient à être **mutualisés régionalement**, tant pour **de l'amélioration technique** que pour converger efficacement **vers des filières plus durables, responsables** (cf. session 12-13) et **adaptées aux effets du changement climatique** (cf. session 1). Cette collaboration est particulièrement attendue sur les **espèces aquacoles d'intérêt commun entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française**, notamment la crevette bleue et les picots (Siganidae), qui correspondent de plus à des **modèles de production complexes** et fortement demandeurs en R&D.

Concernant spécifiquement la **crevette bleue**, l'appui de PROTEGE est prévu sur plusieurs axes R&D en Nouvelle-Calédonie, notamment la **bioremédiation** (qui pourra bénéficier également à d'autres filières aquacoles et aux autres territoires), le **suivi physico-chimique des fonds de bassin**, ou encore la recherche de **systèmes de co-culture** (alternance avec picots rayés, picots gris, holothuries, algues...).

En parallèle des actions de R&D, il a été souligné l'importance de **rattacher les efforts de développement à la notion de marché**, ce dernier devant diriger les choix stratégiques et les projets. A ce titre, le préalable de réalisation d'analyses de marché, d'identification des besoins, et d'étude de rentabilité doit être **systematisé** quel que soit le type d'aquaculture envisagé.

Le panorama d'expériences et de projets menés dans d'autres pays de la région a démontré **l'importance de bien encadrer l'émergence de nouvelles filières aquacoles**, y compris « low tech », à travers :

- un **soutien des institutions locales en vue de réduire le risque financier** au démarrage ;
- la **formation et accompagnement nécessaire des porteurs** de projet par les services compétents ;
- une **adaptation des modèles aux marchés** fluctuants et une diversification des approvisionnements ;
- dans le cas de l'aquaculture en mer (cages, sea ranching) : le **choix du site** (dont dépend largement le succès du projet) ;
- une bonne **évaluation de l'impact environnemental et social** des projets (anticiper les impacts en amont et les surveiller en aval afin de pouvoir les réguler si besoin).

Concernant plus spécifiquement les perspectives de **développement de modèles aquacole rustiques « low tech »** pour lesquels l'intérêt est commun à l'ensemble de PTOM, il est attendu de PROTEGE **d'encourager des solutions locales, à petites échelles, et durables**, en tant que **solutions alternatives de subsistance** ou de commercialisation en circuits courts. Le développement d'approches « low tech » peut également passer par la simplification de certaines séquences de l'aquaculture conventionnelle (ex. : réduction des coûts de production des juvéniles par des dispositifs d'écloserie-nurserie « low tech », ou encore mise en place de schémas d'alimentation sur des proies naturelles).

La possibilité de **capitaliser sur les écloséries des pays les plus avancés techniquement** sur certaines espèces (i.e. faire bénéficier les autres territoires de la région du matériel biologique provenant des écloséries en place en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française) a été discutée et a permis de souligner les **points de vigilance** suivant en termes de mise en œuvre :

- le **besoin consécutif de structures de grossissement** dans les territoires recevant les juvéniles ;
- les **freins potentiellement importants en termes de biosécurité** que ce type d'opération pourrait engendrer ;
- l'alternative possible qui consiste à **transférer les techniques plutôt que le matériel biologique** afin de se prémunir de toute introduction d'espèces exogènes, tout en reconnaissant qu'une telle alternative s'inscrit dans des **pas de temps opérationnels très différents**.

Concernant les actions de **réensemencement**, il a été évoqué le besoin **d'évaluer l'impact écologique et social** des projets, mais également de bien **affirmer leur vocation** dès le démarrage du projet. Les retours d'expériences de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française démontrent que ce type de projet doit préférentiellement viser un objectif de redynamiser les populations biologiques locales en repeuplant certaines zones, davantage qu'un objectif de rentabilité économique (souvent loin d'être atteinte).

Plus généralement, le **fort lien entre développement aquacole et enjeux environnementaux** a également été largement souligné, en cohérence avec l'activité 5A traitée en sessions 12 et 13. **Mettre en avant les impacts positifs** que peuvent avoir certains modèles aquacoles et, lorsque ce n'est pas le cas, **faire progresser la responsabilité environnementale** et la durabilité des systèmes, doit être un axe de travail majeur au sein de PROTEGE, notamment en matière de cohérence à échelle régionale.





D'UN POINT DE VUE OPERATIONNEL...

L'atelier a permis de **largement renforcer le rapprochement entre les services** en charge de l'aquaculture au sein des différents territoires. A ce titre, les perspectives d'actions directement discutées ont essentiellement concerné les **voies de collaborations techniques envisagées dès début 2020** entre PTOM, et notamment :

- une **collaboration Polynésie française/Nouvelle-Calédonie sur les filières crevettes et Siganidae**, pour laquelle PROTEGE pourrait être un catalyseur majeur en permettant des **rencontres techniques** et des **séances de travail en commun** entre services de ces deux territoires ;
- la planification de **visites de sites en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française** (en présence de Wallis et Futuna) afin de permettre un **travail sur le terrain** des équipes ;
- la prévision de **visites de terrain dans d'autres territoires de la région Pacifique** dans quelques cas où les retours d'expériences techniques pourraient être directement utiles aux filières en développement dans les PTOM.

Il a été convenu que la **définition des actions plus expérimentales** prévues au plan de mise en oeuvre serait à préciser **d'ici fin 2020 ou début 2021**, bénéficierait largement des **collaborations et échanges régionaux** à mener courant 2020, et qu'il aurait été **prématuré lors de ce premier atelier** de chercher à décliner les détails techniques de ces actions. Ces temps de rencontres et d'échanges devront être à la fois maximisés et rapprochés afin de permettre une intégration suffisamment rapide des actions qui en émergeraient dans la planification du projet PROTEGE.

Les détails de la planification et du pilotage des actions relatives à l'export de matériel biologique (5B.2.2 et 5B.2.3) n'ont pas été discutés lors de cet atelier régional mais devront l'être rapidement en 2020 de manière bilatérale (NC-PF) afin de permettre la bonne avancée de ces actions. A ce titre, la PF a mentionné qu'elle ne souhaitait pas se positionner comme meneur sur ce sujet.

Dans le cadre de la **séquence de rapprochement et de collaboration régionale** sur le sujet de l'aquaculture en 2020, il a été vivement souligné **la nécessité d'impliquer les élus** afin que les résultats des échanges techniques puissent **être transposés à des échelles stratégiques** (ex. : présentation aux élus Nouvelle-Calédonie de certains projets aquacoles de Polynésie française à l'occasion de visites de site, et inversement). La même remarque a été exprimée concernant les **associations et/ou des représentants de la société civile** en vue d'une **sensibilisation aux défis techniques** que représentent les projets aquacoles.

SESSION 11

Plateforme régionale : besoin des PTOM, outils à déployer, formations

Eléments du plan de mise en œuvre concernés :

8B.1 : Concertation régionale multi-acteurs dans le domaine de la pêche côtière et de l'aquaculture

8B.2 : Renforcement des capacités en aquaculture et dans la gestion participative et intégrée des ressources halieutiques

Présentation préalable aux discussions :

*Nouvelles technologies pour la collecte de données halieutiques (CPS)
Dispositifs existants pour le partage de données à l'échelle régionale (CPS)*

POINTS FORTS DES ÉCHANGES ET PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

L'objectif de cette session était de **réfléchir collégialement aux outils et stratégies de collaboration régionale** qui pourraient être **bénéfiques à la mise en œuvre du thème 2** de PROTEGE, tout au long du projet **mais également au-delà**.

La session s'est structurée de manière originale en regard des autres sessions, selon **deux séquences** :

- des **présentations de la CPS (équipe PROTEGE) sur les dispositifs existants et technologies émergentes pour la collecte de données** halieutique et pêche d'une part, et pour le **partage de données à échelle régionale** d'autre part, fournissant ainsi aux participants un panorama des possibles et pointant les éléments sur lesquels un **accompagnement CPS** est envisageable ;
- un travail de **formulation de besoins et d'idées** en temps limité, réalisé en quatre groupes animés indépendamment, concernant une **potentielle plateforme coopérative régionale «pêche côtière et aquaculture»**, chaque groupe présentant en fin de séance le fruit de ses réflexions aux autres groupes.

Le résultat est une **liste « brute » de besoins et de pistes opérationnelles** de collaborations, formulée collégialement à échelle régionale et **représentative des différentes parties prenantes** de PROTEGE. Ces propositions pourront avantageusement être compilées, évaluées, et priorisées par l'équipe PROTEGE afin de **poser les bases d'une future plateforme de collaboration**, qu'il conviendra **d'affiner progressivement** au cours de la durée de vie du projet.



De **nombreux éléments ont émergé** des ateliers par groupes et permettront des **réflexions opérationnelles** plus approfondies sur **le rôle et les outils à intégrer** à une plateforme régionale, parmi lesquels on peut citer en particulier (non-exhaustif) :

- un espace de partage (dépôt/téléchargement) de documents, de données, de textes réglementaires, photos, ou de cartes dans le domaine pêche et aquaculture, du changement climatique, voire étendu au domaine environnemental ;
- une rubrique d'actualité permettant d'informer sur l'état d'avancement du projet et de ses composantes (ex. : mise en commun des rapportages réguliers des animateurs territoriaux) ;
- des bulletins d'information thématiques ;
- un agenda des événements et activités notables prévues sur chaque territoire dans le cadre de PROTEGE (qui pourrait être inclus dans la newsletter) ;
- une liste des formations dans les 3 PTOM (qui pourrait également être incluse dans la newsletter) ;
- un annuaire/trombinoscope permettant de trouver rapidement les bons contacts/interlocuteurs dans chaque PTOM ;
- une veille/revue de presse concernant les initiatives de projets pêche & aquaculture dans la région Pacifique, ainsi que sur l'évolution des connaissances sur les effets du changement climatique (e-mail, application de messagerie instantanée type « WhatsApp »).

Sur la question du partage de documents, un point de vigilance a été émis sur la **confidentialité** des études, qui devra être pris en compte pour l'accès au texte intégral mais n'empêche pas de lister les études. Similairement, la question de **l'accès** à ces différentes ressources devra être approfondie avec les chefs de file.

Cette plateforme sera alimentée par les **informations de la CPS et surtout par celles des chefs de file**. Pour être pérenne, une telle plateforme doit **s'appuyer sur des organisations**, des **pilliers institutionnels** et non sur une personne au sein d'un projet à durée de vie limitée.

L'objectif unanimement exprimé a également été **de voir perdurer au-delà de PROTEGE** les éléments de cette plateforme qui se seront avérés utiles et pertinents à l'usage.



SESSIONS 12 & 13

Réseaux de suivi du milieu marin, biosécurité et risques sanitaires ; exemplarité environnementale et réduction des impacts

Eléments du plan de mise en œuvre concernés :

- 5A.1 : Etat des lieux des déchets aquacoles (hors perliculture)
et valorisation des déchets plastiques issus des activités aquacoles*
- 5A.2 : Réseau d'observation du milieu marin et suivi sanitaire dans un contexte aquacole*
- 5A.3 : Vers une exemplarité environnementale de l'aquaculture*

Présentation préalable aux discussions :

- Rétrospective de l'Atelier CPS « Gestion de la santé aquatique dans le Pacifique » (5-10 août 2019)*
- Réseaux de suivi environnementaux : enjeux et perspectives en Polynésie française*
- Présentation du logiciel Depomod (IFREMER) utilisé en Polynésie française*
- Réseaux de suivi du milieu marin (aquaculture) ; biosécurité et risques sanitaires en Nouvelle-Calédonie*
- Gestion et valorisation des déchets aquacoles en Polynésie française*

POINTS FORTS DES ÉCHANGES

La biosécurité doit être une préoccupation permanente afin d'encadrer les pratiques et ce, à différents niveaux : en interne des exploitations aquacoles (y compris à des stades R&D ou démonstrateur), mais également en termes d'import/export de matériel biologique (formalisme et procédure dédiées et strictes).

Au-delà des questions de santé et de biodiversité, **la prise en compte des enjeux de biosécurité est aussi une question économique** en permettant d'assurer la durabilité des ressources alimentaires et des filières économiques, d'accéder à de nouveaux marchés à l'export, et de développer l'image durable des activités aquacoles de la région Pacifique.

Les **impacts environnementaux de l'aquaculture sont très variables et davantage reliés à l'échelle** qu'à la technique (par ex. : une aquaculture low tech à très large emprise géographique peut avoir un fort impact).

Concernant les déchets issus des activités aquacoles, il y a une nécessité de **sensibiliser les opérateurs** et de **changer les mentalités dans les modèles actuels de production**. Le matériel y est souvent considéré comme du consommable ce qui génère en routine d'énormes

quantités de déchets, pouvant aller jusqu'à menacer l'activité elle-même. Ce changement doit également s'opérer au niveau politique avec une orientation nécessaire vers la recherche de nouveaux matériaux, de nouvelles modalités de collecte/valorisation des déchets, ou encore de dispositifs de type écotaxes. Cette réflexion s'applique également à la question des **rejets** (notamment dans le cadre de l'aquaculture avec apport régulier de nourriture/nutriments).

Un encadrement réglementaire fort des enjeux environnementaux est nécessaire sur l'ensemble des filières aquacoles (cf. le cas de la perliculture en Polynésie française, faisant appel à différents outils d'encadrement : loi de pays spécifique, comités de gestion, plafonds écologiques, quotas).

Lorsque ce cadre est présent (installation classée pour la protection de l'environnement, demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime, etc.), **les exigences scientifiques et opérationnelles pour sa mise en œuvre sont encore trop souvent floues** (par ex. : quelle liste de paramètres à considérer obligatoirement dans une étude d'impact ? Quel plan d'échantillonnage minimal nécessaire ?).



Les **suivis environnementaux** doivent tendre à être systématisés pour chaque projet (pour la Nouvelle-Calédonie : s'inspirer par exemple du suivi environnemental des cages de pisciculture de l'ADECAL-Technopole à Touho ; pour la Polynésie française : s'inspirer par exemple des travaux réalisés entre la DRM et l'IFREMER). Ceci est nécessaire en tant qu'appui à la décision pour **réguler les activités aquacoles, améliorer les pratiques** afin de les rendre durables, et **comprendre les phénomènes** observés (si des changements environnementaux sont observés : sont-ils dus aux activités aquacoles ou à d'autres facteurs ?). Il est souhaité que ces suivis ne soient pas perçus comme de simples contraintes réglementaires mais comme un **atout permettant de valoriser des filières responsables, de prévenir des dommages irréversibles** et de **rationaliser les débats**. Afin de permettre leur mise en œuvre réaliste, le dimensionnement de ce type de suivi devra être adapté à celui du projet correspondant.

Parmi les outils utiles à la surveillance et la gestion environnementale des activités aquacoles, le logiciel DEPOMOD mis en œuvre par l'IFREMER en Polynésie française pourrait constituer un outil intéressant pour certains projets. Il est toutefois, encore en cours d'amélioration, et n'a pas vocation à se substituer de façon systématique aux approches de suivis conventionnelles largement utilisées (ex. : suivi *in situ* par prélèvements d'eau, de sédiments, ou observations des peuplements biologiques locaux).

Au-delà des seuls protocoles et paramètres *in situ*, les caractéristiques des **plans de suivis environnementaux** doivent répondre à des **exigences**

scientifiques et techniques clairement définies (par exemple l'intégration impérative d'une zone de référence), afin d'être efficaces dans la détection des impacts, leur compréhension, et la capacité du réseau à distinguer leur provenance (aquacole ou autre). L'importance de bancarisation des données environnementales issues des suivis aquacoles est également soulignée afin de les valoriser au mieux.

La bonne **intégration des enjeux environnementaux des activités aquacoles**, que ce soit à travers l'évolution des pratiques ou la définition de réseaux de suivis, nécessite des **moyens financiers et humains** souvent encore insuffisants actuellement (notamment en termes de ressources humaines au sein des entités gestionnaires).

Le contexte de changement climatique et de ses effets sur les écosystèmes littoraux et marins dans lesquels s'inscrivent les activités aquacoles doit **être pris en compte en permanence**, tant dans les **stratégies de développement** à l'échelle des territoires, dans la **définition des modèles aquacoles**, que dans l'élaboration des **plans de suivi** environnementaux.

La question de **l'exemplarité de l'aquaculture** ne concerne pas que les impacts directs sur les milieux naturels locaux mais également le **coût environnemental des intrants** (par ex. : aliments aquacoles fondés sur des matières premières importées et issues de productions non-durables). Parallèlement, il est nécessaire de mettre en avant les **effets positifs de certains modes d'aquaculture** sur l'environnement lorsque c'est le cas.

D'UN POINT DE VUE OPERATIONNEL...

Le plan de mise en œuvre est considéré comme adéquat en l'état et ne nécessitant pas de révision spécifique. Toutefois, différentes perspectives de collaboration régionale (notamment entre Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) ont été estimées nécessaires afin de renforcer la mise en œuvre de ce plan d'actions et leurs bénéfices pour les territoires :

- **partager dès à présent tous documents relatifs aux modalités de définition de plan de suivis environnementaux** en milieu marin et susceptibles de contribuer à la mise en place ou au renforcement de réseaux de suivi (par ex. : rapports d'études d'impact, listes de paramètres, etc.).
 - **coordonner impérativement l'élaboration du guide pour le suivi du milieu marin soumis aux activités aquacoles en Polynésie française** (action PROTEGE débutée fin 2019) **avec la révision du guide pour le suivi de la qualité du milieu marin en Nouvelle-Calédonie** (action CNRT en cours ; concernant tous les types d'impacts et pas uniquement aquacoles), afin d'assurer une pleine cohérence régionale entre ces deux outils et dans les recommandations qu'ils contiendront.
 - partager le guide pour le suivi du milieu marin soumis aux activités aquacoles en Polynésie française avec les autres PTOM.
 - sur la thématique environnement/aquaculture, la **Polynésie française se positionne en pilote** via les actions déjà engagées en 2019 dans PROTEGE et via un positionnement déjà avancé sur cette thématique
- en regard de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna. **Des échanges étroits seront toutefois nécessaires avec la Nouvelle-Calédonie** au-delà de la collaboration sur les guides (cf. ci-dessus). C'est par exemple le cas concernant la **crevetticulture**, qui est une activité commune à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française mais sur laquelle la Nouvelle-Calédonie est en revanche plus avancée en termes d'encadrement réglementaire pour anticiper, suivre et prévenir les impacts. A ce titre, des **échanges concernant les indicateurs et les cahiers des charges** développés en Nouvelle-Calédonie seraient intéressants (en impliquant l'IFREMER dans les échanges), ainsi que la **recherche de voies de mutualisation des coûts des futures études et actions de recherche** relatives à cette filière.
- bien qu'aucune activité aquacole ne soit en place à l'heure actuelle à Wallis et Futuna, les perspectives de développement d'une filière aquacole nécessitent que **Wallis et Futuna suive activement les réflexions et les résultats** relatifs à cette thématique dès 2020, afin de pouvoir les **intégrer dès l'émergence de premiers projets**.

Parallèlement, il a également souhaité que soit travaillée la **transversalité avec le thème 1 concernant les problématiques de valorisation des déchets**.



VISITE SUR LE TERRAIN

Pour les participants, il était évident que venir à Wallis et Futuna impliquait nécessairement de discuter avec les acteurs locaux afin de s'imprégner du contexte et appréhender au mieux la réalité du terrain. Pour aucun d'eux, un atelier sur le thème de la pêche côtière et de l'aquaculture n'était concevable sans aller sur le lagon d'Uvea. Pour tous, s'engager dans une démarche de coopération régionale c'était embarquer dans un même bateau.



Il a ainsi été organisé une sortie en mer sur la dernière pirogue d'Uvea : un même équipage, un même cap, une même destination : **un symbole fort de coopération.**

Arrivée sur l'îlot *Nukuteatea*, les participants ont pu échanger avec le chef de village et les villageois de Vaitupu ainsi que l'association *Vakala* sur les initiatives de cogestion de l'environnement et des ressources. Ce moment de partage a permis de discuter d'initiatives originales pour fédérer les populations autour d'enjeux de gestion, sans cacher les difficultés de l'exercice mais en montrant des chemins possibles.



ATELIER RESPONSABLE

La Communauté du Pacifique, le programme Durabilité Environnementale et Changement Climatique ainsi que le projet PROTEGE sont particulièrement attentifs à ce que les activités du projet soient engagées dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

L'atelier s'est inscrit dans le contexte de l'archipel de Wallis et Futuna. Contexte original à bien des égards, coutumier, institutionnel, social, culturel et environnemental.

Les organisateurs et participants ont veillé à respecter la culture du *fenua*, des us et coutumes locales. Le *Lavelua*, roi d'Uvea et sa grande chefferie (ministres coutumiers et chefs de district) ont accueilli les délégations à leur arrivée autour d'un kava, pour entendre les objectifs de l'atelier, et exprimer leurs besoins, leurs questionnements sur le changement climatique et l'état de leurs ressources marines. Les autorités coutumières, l'administration supérieure, les élus, les pêcheurs, les associations environnementales ont été invités aux sessions d'ouverture et de clôture et ont participé activement à plusieurs sessions de travail.

L'ensemble des déjeuners a été préparé par des associations villageoises de chaque district d'Uvea. Ces repas étaient composés uniquement de produits locaux, servis dans des matériaux naturels (feuilles,alebasses...) ou renouvelables. Ils ont été très appréciés par les participants.

Les femmes de ces différentes associations ont fortement contribué au bon déroulement de l'atelier. Elles ont pu mettre en valeur leurs passion et leur savoir-faire traditionnel dans la réalisation des recettes locales, la décoration végétale de la salle de réunion ou la confection de colliers de fleurs à l'attention des participants de l'atelier.

Lors de la clôture de l'atelier, des *soa mako* (danses traditionnelles) ont été réalisés par les jeunes étudiants futuniens qui résident en internat à Wallis. Cette prestation a également beaucoup plu aux participants.

Sur place les participants ont limité leurs déplacements en pratiquant du co-voiturage.

Les impressions papiers ont été limités au strict nécessaire.



¹ 28 questionnaires ont été remplis en fin d'atelier (22 novembre)



Les questionnaires de satisfaction renseignés par les participants¹ révèlent que :



des participants estiment que l'atelier s'est déroulé dans le respect des us et coutumes locales



des participants ont apprécié d'avoir des produits locaux pour les déjeuners, sans production de déchets



des participants souhaitent que les transports effectués pour venir jusqu'à Wallis soient compensés en termes d'émission de carbone



des participants étaient des femmes



des participants avaient moins de 30 ans

CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Ce premier atelier « Pêche côtière et aquaculture » a été un **atelier de lancement**. Il a engagé **la dynamique régionale PROTEGE** sur le thème 2, et atteint pleinement ses deux premiers objectifs :

- (i) **partager les informations et les retours d'expérience** sur les actions passées, présentes, et projetées à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;
- (ii) **renforcer la coopération régionale** en mutualisant les connaissances des activités et les enjeux propres à chaque territoire.



Il a en outre répondu en partie au troisième objectif (iii) : avancer sur la mise en œuvre détaillées des actions, en permettant de formuler **des perspectives régionales** concrètes.

S'agissant d'un **atelier de lancement**, l'ensemble des éléments du thème 2 ont été abordés. La présence simultanée des représentants des institutions des trois PTOM a permis de passer en revue et de **cadre la stratégie d'action à mener en 2020**, et d'identifier un certain nombre de points clés pour cette stratégie. Il a régulièrement été acté la nécessité d'organiser en 2020 des événements thématiques, territoriaux ou régionaux, dédiés à **travailler entre spécialistes** sur des sujets techniques et des actions dont la mise en œuvre nécessite des réflexions préalables et concertées. En termes de collaboration, l'avancée des travaux en 2020 devra donc essentiellement s'appuyer sur :

- des **événements territoriaux** axés sur des activités précises et devant déboucher sur des avancées opérationnelles directes ;
- des **échanges régionaux** concrets et très ciblés techniquement dès lors que cela sera nécessaire.

L'atelier a été l'opportunité de souligner **l'importance cruciale du changement climatique** dans les activités de pêche côtière et d'aquaculture sur le moyen terme. Les participants ont été sensibilisés à sa nécessaire prise en compte dans la déclinaison et la mise en œuvre concrète des actions PROTEGE.



© Matthieu Juncker

En évitant d'appliquer à tout prix un « modèle régional » aux actions menées sur les territoires il a été souhaité de **PARTAGER** et **MUTUALISER** :

- les concepts, approches, et retours d'expérience dans la **co-gestion des ressources marines** ;
- les études et textes réglementaires relatif aux **schémas de planification/zonage des activités de pêche côtière et d'aquaculture** et les réflexions pour accompagner les activités **de ranching et de réensemencement en mer** ;
- les approches scientifiques, les méthodes pour l'**acquisition de connaissances sur les stocks halieutiques** et la mise en cohérence des méthodes pour l'**évaluation de la pression de pêche** ;
- les fiches méthodologiques d'**acquisition de données de pêche** réalisées pour l'étude de faisabilité d'un observatoire en province Sud (Nouvelle-Calédonie), **les outils de suivis participatifs des ressources** et **les modalités de retours d'informations vers les pêcheurs** ;
- la synthèse et recommandations sur les technologies de **surveillance des activités humaines** dans les AMP du Pacifique, également de zones récifales éloignées ;
- **les techniques de valorisation** des produits de la mer concernant les espèces d'intérêts communs entre les PTOM (ex. : holothuries), **les études technico-économiques** disponibles et les fiches sur la transformation/conservation des poissons ;
- les avancées techniques en matière d'**aquaculture** par des rencontres, visites de sites, et séances de travail entre services sur les filières crevettes (bioremédiation, co-culture, etc.) et Siganidae ainsi que sur **de nouvelles filières aquacoles**, y compris « **low tech** » ;
- les documents relatifs aux modalités de **définition de plans de suivis environnementaux, les cahiers des charges** de ces suivis et les **indicateurs** développés, le guide pour **le suivi du milieu marin soumis aux activités aquacoles** en Polynésie française.

Il a également souhaité une « plateforme de collaboration » entre les PTOM alimentée par les **informations de la CPS et des chefs de file**. Cette plateforme développée par PROTEGE s'appuiera sur différents outils collaboratifs (ex. : espaces numériques partagés) et outils de communication (lettre d'information, application mobile, etc.) et **s'appuiera sur les organisations**, les **pilliers institutionnels** dans la perspective de la voir **perdurer au-delà de PROTEGE**.

En définitive, **les objectifs de l'atelier ont globalement été atteints**. Ceux-ci ne représentent que le début d'un travail **à plusieurs échelles géographiques** (de l'ultra-local au régional), qui devra être à la fois collaboratif et efficace en vue de capitaliser au mieux sur la dynamique du projet PROTEGE et pérenniser autant que possible ses résultats.

BIOGRAPHIES





NOUVELLE CALÉDONIE





Glwadys Bako

Chargée d'études Biodiversité

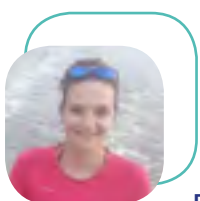
Direction du Développement Durable de la province des îles Loyauté

Diplômée d'un master en Géographie avec spécialité en Développement Durable et récemment recrutée à la province des îles Loyauté, mes préoccupations portent essentiellement sur l'impact de la pêche sur la ressource marine et la mise en place d'une gestion adaptée au contexte des îles Loyauté. En contribution à l'élaboration de son Code de l'Environnement, j'ai participé auprès d'instituts de recherche (2017-2019) à des études ethnoécologiques sur l'ensemble des îles Loyauté portant sur l'amélioration des connaissances des espèces emblématiques pour et avec les communautés loyaltiennes, en vue de consolider l'écriture des réglementations relatives

aux espèces protégées et aux aires naturelles protégées.

En tant que chargée d'études Biodiversité, je m'intéresse pour le secteur de la pêche, à l'état de ressources marines et à la gestion des ressources marines exploitables et valorisables sur chacune des îles Loyauté.

A travers PROTEGE, la province des îles souhaite un appui scientifique et financier concernant des projets identifiés comme prioritaire à développer. Nouvelle recrue dans ce domaine, cet atelier sera le meilleur moyen d'échanger et de partager les expériences avec chaque PTOM.



Marlène Bergès

Chargée de filière pêche

Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la province Nord

Mon choix professionnel s'est porté sur le secteur de la pêche par passion pour le milieu marin et pour cette activité en lien avec l'élément « mer » et qui a pour vocation première une alimentation de qualité pour les populations.

gestion des ressources vivantes marines pour en garantir leur exploitation durable pour les générations futures.

Je travaille depuis deux ans dans la région Pacifique des PTOM, à Wallis et Futuna et plus récemment en Nouvelle-Calédonie, sur le développement des activités de pêche et de la filière associée aux produits de la mer tout en œuvrant à la

L'ambition de PROTEGE est à mon sens une opportunité de mettre en mouvement des projets qui nécessitent une importante coordination à l'échelle du territoire ; mais également de créer un lien de coopération avec les autres PTOM pour mettre en commun des retours d'expériences et des solutions viables pour le secteur de la pêche.



Léa Carron

Technicienne des pêches

Service de la pêche et de l'environnement

Direction des affaires maritimes du Gouvernement

Originaire de Nouvelle-Calédonie, j'y ai grandi à Népoui. Après une licence Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement à l'Université de Nouvelle-Calédonie, j'ai obtenu un Master Gestion de l'Environnement en 2018, toujours à l'Université de Nouvelle-Calédonie. En juillet 2019, j'ai intégré la direction des affaires maritimes du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au poste de technicienne des pêches (contrat de remplacement de 10 mois).

récolter et traiter les données de pêche hauturière pour en produire des cartes d'analyse, des synthèses et des rapports. Le poste voulant que je sois la référente en géomatique du service pêche et environnement, je suis aussi amenée à produire des cartes des activités et des mesures de gestion dans le parc naturel de la mer de Corail.

Mon parcours universitaire et ma passion pour la mer et la pêche m'ont permis de très vite me familiariser avec le travail qui m'a tout de suite plu. Celui-ci consiste entre autres à

Le programme PROTEGE est une opportunité unique pour que le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie puisse défendre ce qui lui tient à cœur notamment la surveillance des zones de pêches éloignées et la gestion durable des ressources marines.



Paul Chabre

Chargé du développement de l'Aquaculture de la province Nord

Ingénieur agri-halieupe, marin et plongeur biologiste, je suis entré en 1999 dans le Pacifique Sud et j'ai pu découvrir l'ensemble des archipels de Panama à la Nouvelle-Calédonie.

En Polynésie française, j'ai co-assuré le développement d'une ferme perlière avec une équipe de 50 personnes et un cheptel perlier de 3 millions de nacres. Installé en Nouvelle-Calédonie depuis 10 ans, j'ai assuré la phase d'étude d'une unité de production et transformation d'holothuries, et de multiples autres études environnementales et halieutiques. J'ai aussi développé plusieurs bases de suivi corallien.

En 2017, j'ai eu l'opportunité d'intégrer la province Nord pour

assurer le développement d'une aquaculture diversifiée. Ce développement se veut orienté vers la création d'unités de production artisanales afin de réduire l'impact halieutique tout en offrant des possibilités d'emplois rapprochés. Soucieux de la préservation d'un environnement sous pression anthropique critique, j'ai le souhait d'intégrer toutes les stratégies durables possibles dans l'élaboration des projets de productions proposés.

En cela, les objectifs intégrés dans PROTEGE et l'esprit de coopération régionale qu'il incarne portent des éléments majeurs de réussite pour développer des stratégies durables et partager nos expériences mutuelles.



Pablo Chavance

Responsable du Pôle Marin de Technopole (ADECAL Technopole)

J'ai un profil ingénieur avec une formation en halieutique et agro-développement avec une quinzaine d'années d'expérience dans la coordination et le montage de projets pluridisciplinaires sur des thématiques marines. Sur ces sujets touchant aux relations entre les hommes et la mer, je suis particulièrement intéressé par les liens à tisser entre les domaines et les savoirs : entre approches scientifiques et développement économique ou entre différentes disciplines.

Je travaille en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 10 ans, d'abord en tant qu'halieupe pour le programme ZoNéCo d'acquisition de connaissances pour la gestion et la valorisation des ressources marines de Nouvelle-Calédonie et plus récemment en accompagnant les efforts d'expérimentations et de transfert en aquaculture et biotechnologies marines portés par le Pôle Marin. Ces missions impliquent de mobiliser des compétences ou créer des synergies entre les différentes

expertises autour de besoins exprimés par les institutions et les acteurs économiques du territoire. Elles nécessitent également un travail de concertation ainsi que de capitalisation et de transfert de connaissances.

PROTEGE est une opportunité unique de renforcer et d'accélérer des dynamiques en cours ou en gestation en Nouvelle-Calédonie pour que les ressources marines puissent être une source durable de développement économique et de bien-être. Je pense en particulier au déploiement de modèles de productions aquacoles durables et adaptés aux enjeux locaux, qui peuvent être multiples.

Nous allons pouvoir apprendre des expériences des autres pour gagner en efficacité et s'atteler ensemble à certains défis communs pour que in fine le fruit de nos efforts puisse être transféré et bénéficier au secteur privé et à la population de la Nouvelle-Calédonie de façon plus générale.



Emmanuel Coutures

Chargé de mission Direction de l'environnement de la province Sud

Mon inscription à la formation doctorale de l'Université française du Pacifique à Tahiti en 1991, a été le point départ d'un vagabondage dans quatre collectivités océaniques (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Samoa américaines, Wallis et Futuna) où j'ai planché sur diverses ressources côtières (dynamique des populations, écologie, systématique, aquaculture, réglementation, gestion...).

L'obtention d'un diplôme d'ingénieur halieupe en 2007 m'a permis d'intégrer la direction de l'environnement de la province Sud où depuis près de 15 ans, je participe à la gestion de la biodiversité au sens large (création / gestion d'AMP ; pilotage dossier Patrimoine Mondial ; création d'un conseil scientifique ; développement de projets de recherche...).

Mes sujets actuels portent sur la problématique des requins

bouledogues autour de Nouméa, une crise d'eutrophisation sur la côte ouest et tout ce qui touche à la gestion des ressources halieutiques.

Dans le cadre de PROTEGE, mon attention personnelle porte sur la création de l'observatoire des pêches de la Nouvelle-Calédonie qui constituera le socle pour proposer des mesures de gestion des ressources partagées et robustes.

Mais de façon générale, PROTEGE va nous permettre de partager nos expériences entre les différents acteurs de la pêche et de l'aquaculture des 3 PTOM, tout en croisant nos problématiques avec les autres opérations (eau, agriculture durable, EEE), donnant ainsi du sens à une gestion intégrée des zones côtières fondamentale pour nos espaces insulaires.



Bernard Fao

Responsable du Bureau des Pêches
Direction du Développement Rural de la province Sud

Agent de vulgarisation et économiste des pêches, le développement économique de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie a toujours été un sujet d'intérêt depuis plus de 30 ans. A ce titre, les aspects sociologiques, valorisation des ressources et les principes de gestion durable des ressources halieutiques notamment, sont les ingrédients essentiels d'un modèle de développement adapté aux modes de vies des communautés insulaires fortement dépendantes des ressources marines comme moyen de subsistance. L'exercice consiste à valoriser les ressources maritimes du territoire tout en préservant la biodiversité et la richesse du milieu marin.

Le développement et l'amélioration de la base de données BIP² permettant la saisine en routine des données économiques

et de captures de la pêche professionnelle constitue la source principale d'informations permettant la production d'indicateurs fiables d'aide à la décision des gestionnaires des pêcheries. La structuration de la profession (comité des pêches, centre technique) et la création d'un observatoire des pêches à l'échelle du territoire sont les challenges à venir pour les professionnels et les collectivités qui accompagnent le développement du secteur.

Comme son acronyme PROTEGE l'indique, la Coopération, maître mot du programme mettra à l'abri les PTOM d'un danger, d'une agression, d'un risque quelconque en apprenant des expériences des autres.



Jean-François Laplante

Animateur PROTEGE pêche côtière et aquaculture en Nouvelle-Calédonie
(ADECAL Technopole)

Master en gestion des ressources maritimes, je travaille depuis 10 ans en tant que chercheur industriel pour un centre de recherche et de développement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec (Canada), plus spécifiquement, aux Iles-de-la-Madeleine.

J'ai réalisé plusieurs études de faisabilité économique de projets d'élevage, œuvré au développement de procédés de contention prolongée de crustacés dans une optique de commercialisation optimale des produits marins et coordonné des évaluations dans le cadre d'une gestion durable des ressources marines.

Récemment recruté au sein du projet PROTEGE comme animateur territorial en Nouvelle-Calédonie basé chez

Adecap Technopole, je souhaite partager mon expertise dans un nouveau contexte écosystémique en relevant de nouveaux défis. J'espère développer de nouvelles relations professionnelles enrichissantes, ainsi qu'améliorer mes connaissances scientifiques et socio-économiques.

Je crois en une économie bleue adaptée aux changements environnementaux qui ne cessent de nous surprendre, tout en respectant les savoirs traditionnels. Je crois que PROTEGE agira à titre d'intégrateur des problématiques communes aux PTOM et accélérera l'innovation indispensable aux futurs projets de développement.



Thomas Tiburzio

Responsable du Département de l'Aquaculture et des Pêches (DAqP)
Direction du Développement Rural de la province Sud

Après un cursus orienté dans la finance et l'informatique, mon attachement pour la pêche et son environnement m'a conduit à me spécialiser dans la gestion des activités marines à usage vivrier. Après 5 ans en tant que technicien puis responsable de production dans des éclosiers de crevettes j'ai intégré la province Sud en tant que technicien aquacole en 2011.

L'activité aquacole en Nouvelle-Calédonie est basée depuis plus de 40 ans sur l'élevage de la crevette (*Penaeus stylirostris*) pour lequel nous essayons de maintenir un bon niveau de production. Depuis ses 10 dernières années, nous travaillons également à nous diversifier en développant des espèces

locales (poissons, holothuries et huîtres notamment) dont la mise en exploitation pourrait être adaptée aux modes de vies communautaires. Au niveau de la pêche professionnelle côtière, outre le suivi des captures via les cahiers de pêches, nous travaillons sur la mise en place d'une évaluation des stocks d'holothuries et du crabe de palétuvier en vue d'une pêche durable.

J'attends de PROTEGE un enrichissement intellectuel collectif des PTOM au travers de partage de connaissances et savoir-faire avec l'objectif d'exploiter et de cultiver durablement nos ressources marines.

POLYNÉSIE FRANÇAISE





Vetea Liao

Chargé de projet Qualité des milieux perlicoles
Direction des Ressources Marines

Détenteur d'un diplôme de technicien supérieur de la mer (DTSM) d'INTECHMER, puis d'un « Bachelor of Marine sciences » et d'un « Master of applied science in Marine Biology » (James Cook University), j'ai travaillé auprès de différents instituts de recherche en Polynésie, dont l'université de BERKELEY et le CRILOBE de Moorea, et au Canada (ISMER). Entre deux contrats, j'ai participé à la construction d'une ferme aquacole à Tahiti.

Depuis plusieurs années, j'ai particulièrement développé mon domaine d'expertise autour des suivis environnementaux en Polynésie avec notamment une expertise sur les coraux et analyse de données physico-chimiques.

Employé auprès de la Direction des Ressources Marines depuis deux ans, j'ai à ma disposition un parc d'instrumentation océanographique pour monter un réseau de suivi environnemental des lagons perlicoles, et j'ai pour objectif d'accompagner la filière perlicole vers une démarche éco-responsable et à terme proposer pour chacune des filières des solutions de développement durable.

J'attends de PROTEGE un appui pour l'animation du réseau de surveillance environnementale de la DRM et une aide pour la mise en œuvre des programmes de traitement des déchets issus de l'activité aquacole. La régionalité des opérations permettra, je l'espère, de trouver ensemble des solutions à l'exploitation durable de nos ressources marines.



Moana Maamaatuaiahutapu

Chargé des programmes de R&D Aquaculture
Direction des Ressources Marines

Je dispose d'un Master 2 Professionnel, Domaine « science du vivant et de la santé », Mention « Biologie Fondamentale et Appliquée » et Spécialité « Exploitation des Ressources Vivantes Côtières » à Caen (mémoire sur l'influence de quelques facteurs sur le taux de survie post-relâcher de juvéniles de poissons coralliens capturés à partir d'un filet de Hoà) ; maîtrise de biologie marine à Brest.

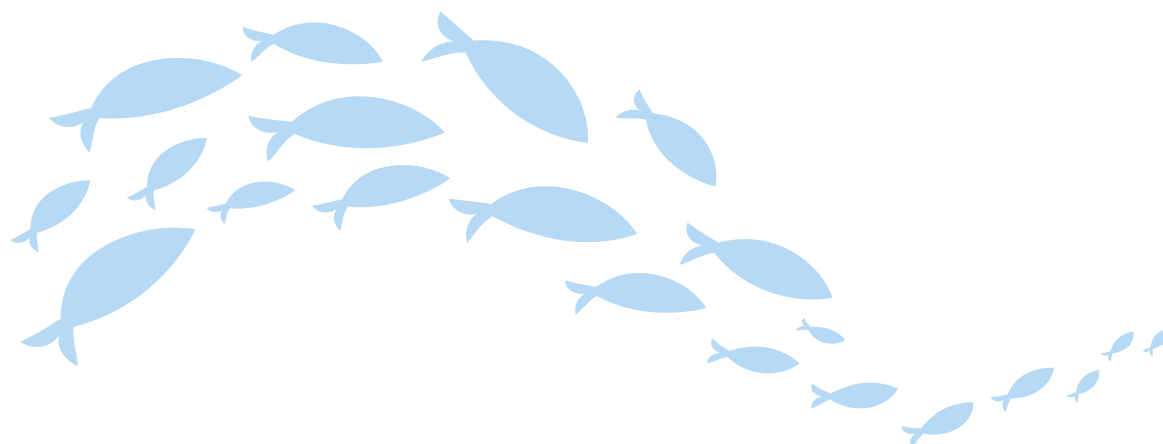
J'ai également effectué :

- des travaux de R&D en maîtrise des nouveaux référentiels d'élevage en Aquaculture (écloserie, ferme et R&D Platax depuis 15 ans ; écloserie, crevettes en cages depuis 10 ans ; diversification etc.), gestion des outils de production (depuis 10 ans) et transfert de technologie.

- la gestion de projets de construction des infrastructures aquacoles et de R&D du pays, formation des porteurs de projet, zonage aquacole, diversification aquacole et valorisation des produits, etc.

- des stratégies de développement aquacole durable et adapté aux îles polynésiennes. Aquaculture de Paraha peu, de crevettes et diversification aquacole. Accompagnement R&D, suivi et gestion de projets aquacoles. Assistance zootechnique et formation. Suivi des éclosiers.

- le développement d'exploitations durables intégrées de production et valorisation des ressources aquacoles et récifales dans les communautés insulaires de nos Territoires Insulaires Océaniques.



WALLIS ET FUTUNA





Gwendoline Cocquet

Responsable secteur primaire (CCIMA¹)

Ingénieur en agronomie tropicale, spécialisée dans l'organisation des filières primaires, j'accompagne depuis 10 ans les dynamiques de producteurs aux fins de soutenir le développement de leur activité et d'améliorer l'approvisionnement du marché en produits locaux. Trois années passées au sein de l'Interprofession Réunionnaise de la pêche et de l'aquaculture m'ont mis au cœur des problématiques de valorisation durable des produits de la mer en territoire insulaire et des enjeux de développement liés, et ce, pour chacun des maillons de la filière.

Actuellement en charge de l'animation du pôle secteur primaire au sein de la CCIMA, je travaille avec les professionnels wallisiens et futuniens sur l'aval de leur filière. Nous visons

une valorisation juste des produits de leur pêche, en accord avec la préservation des ressources halieutiques et la gestion durable des prélèvements marins.

Image du métier de pêcheur, structuration de la commercialisation, qualité des produits en mer comme à terre, communication envers les consommateurs du territoire... sont quelques uns des nombreux dossiers que nous portons, toujours dans l'esprit de l'économie circulaire.

De par sa dimension régionale et le réseau d'acteurs mobilisés, PROTEGE apportera dynamisme et émulation positive autour des projets soutenus. Le programme sera, à mon sens, un tremplin pour lancer de belles initiatives sur nos territoires respectifs.

¹Chambre de commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture de Wallis et Futuna



Chloé Faure

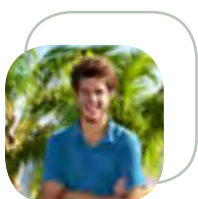
Chargée d'information halieutique et d'appui scientifique
Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche

Ingénieure en science politique et écologie nouvellement diplômée, je m'intéresse à la gestion communautaire des pêches tant artisanales qu'industrielles selon une approche socio-écosystémique. Ainsi, durant ma formation, j'ai notamment étudié une politique de cogestion des stocks halieutiques côtiers en Tunisie ainsi que la gouvernance de la pêcherie industrielle de légines australes dans les Terres australes françaises.

Récemment recrutée au Service territorial de la Pêche et de la gestion des Ressources Marines de Wallis et Futuna, je m'investie pour le développement halieutique durable dans ces îles afin d'allier les attentes des pêcheurs et des

consommateurs et les contraintes dues aux changements globaux. Dans ce cadre, je m'intègre au projet PROTEGE pour participer à la réflexion et l'application de ces actions au sein de la collectivité. Puis, les singularités tant écologiques, traditionnelles que politiques de ces PTOM me fascinant, je souhaite prolonger cette expérience par un doctorat en recherche appliquée afin de participer à l'amélioration de leurs systèmes de gestion halieutique tant en théorie qu'en pratique.

PROTEGE est à mon sens un atout pour tout le Pacifique Sud par la mutualisation de moyens, le partage de connaissances et la motivation des acteurs et je suis optimiste quant à ses résultats.



Baptiste Jaugeon

Animateur PROTEGE pêche côtière et aquaculture à Wallis et Futuna
Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche –
Service des pêches et de gestion des ressources marines

Je possède une expérience de plus de 3 ans dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture à l'étranger, en outre-mer et en métropole. J'ai eu l'opportunité de travailler comme consultant en Ecosse, comme observateur des pêches en Bretagne, puis comme chargé de mission « pêche et aquaculture » à Saint-Pierre et Miquelon.

De plus en plus je réalise que les politiques publiques ont un rôle essentiel à jouer pour garantir la durabilité des systèmes littoraux et je suis convaincu qu'un développement concerté et harmonieux des activités reste possible.

J'ai récemment pris poste à Wallis et Futuna comme Animateur "pêche et aquaculture" du programme PROTEGE.

Je pense que PROTEGE va permettre, dans un premier temps, de tirer les enseignements des tentatives passées puis dans un second temps de proposer et mettre en place des actions concertées et tangibles pour rétablir l'équilibre entre l'homme et son environnement à Wallis et Futuna.



Florian Le Bail

Chargé de mission Biodiversité et gestion des Écosystèmes
Service Territorial de l'Environnement

Ingénieur en Sciences Halieutiques, je suis sur Wallis et Futuna depuis 2013. De 2013 à 2015, j'ai travaillé au sein de la CCIMA, comme chargé de développement de la filière « pêche ». J'ai ainsi pu accompagner les pêcheurs patentés de Wallis et Futuna, tant au niveau technique qu'administratif (dossiers de demande d'aides, projets divers, ...) notamment grâce à une formation aux techniques de pêche et à la micro-économie des entreprises de pêche. J'ai également pu participer à la construction, pose et entretien des DCP fixes installés depuis 2013.

En 2015, et jusqu'en 2018, j'étais moi-même pêcheur patenté du Territoire. Je réalisais des sorties à la journée (pêche au

vivaneau, lancer, jig, palangrotte, traîne) ou de deux jours maximums, avec plusieurs sorties sur les haut-fonds proches de Wallis (Lalla Rookh, Waterwitch).

Je suis actuellement chargé de mission Biodiversité au Service Territorial de l'Environnement, en charge des questions de biodiversité, terrestre et marine, et donc impliqué notamment dans les différents suivis (récifs, herbiers), et les projets de restauration (mangrove notamment), la gestion des espèces envahissantes et la communication sur ces sujets.

Avec PROTEGE, je souhaite avant tout le partage d'expérience entre les Territoires du Pacifique impliqué dans le projet, pour une gestion durable des ressources marines.



Lotolelei Manufekai

Technicienne Pêche
Direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche –
Service des pêches et de gestion des ressources marines

De formation scientifique j'ai récemment pris poste au sein du Service des pêches et de gestion des ressources marines à Wallis et Futuna. Je suis actuellement chargée de la collecte des données de pêche, de l'accompagnement des pêcheurs professionnels et de l'attribution des aides (aide au carburant, matériels). Enfant du pays, j'ai eu la chance de représenter Wallis et Futuna à la troisième réunion technique des pêches côtières.

Nos autorités politiques et coutumières ont une part de responsabilité dans le maintien de nos modes de vie et

la garantie de la durabilité de nos ressources marines. La collaboration entre nos services et ces instances est essentielle pour le développement durable de nos îles.

PROTEGE va permettre un réel partage d'expérience et de connaissances entre les territoires. Par sa dimension régionale et la mobilisation de l'ensemble des acteurs, PROTEGE va permettre d'insuffler un nouveau dynamisme à notre territoire. Les études qui seront menées dans le cadre de PROTEGE sont un atout pour le développement des PTOM du Pacifique Sud.



ÉQUIPE PROJET PROTEGE





Matthieu Juncker

Coordonnateur régional Pêche côtière et aquaculture du projet PROTEGE (CPS)

Co-animateur de l'atelier régional Pêche côtière & Aquaculture (18-22 novembre 2019)

Docteur en écologie marine, je m'intéresse depuis près de 20 ans au fonctionnement des écosystèmes littoraux et à la gestion des ressources marines dans les PTOM (Polynésie française, Wallis et Futuna et Nouvelle-Calédonie).

Après quatre années de consultance auprès de différentes collectivités et instituts de recherche (2005-2009), j'ai participé à la construction et au développement de l'observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie que j'ai dirigé pendant 10 ans.

Récemment recruté au sein du projet PROTEGE comme coordinateur régional pêche côtière et aquaculture, je me

suis donné pour objectif d'épauler une gestion durable des ressources récifo-lagonaires et de l'aquaculture. Je prône une approche respectueuse de l'environnement, basée sur les besoins des populations océaniques. Mes principaux atouts sont la gestion de projets complexes ; une bonne compréhension des problématiques de gestion des ressources marines et des qualités relationnelles et de communication.

Je pense que PROTEGE peut apporter de la coopération entre les PTOM et nous permettre de trouver plus facilement des solutions ensemble aux questions de développement d'économies durables basées sur l'exploitation des ressources marines.



François Fao

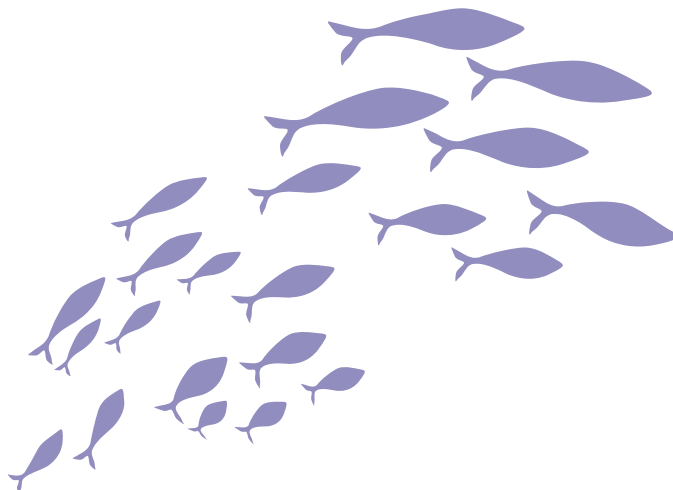
Coordonnateur territorial pour Wallis et Futuna du projet PROTEGE (CPS)

Je suis un enfant né de l'union entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna. J'ai grandi sur ces deux territoires puis je suis parti étudier en France et en Australie où j'ai obtenu des Masters dans le secteur de la santé publique. Je me suis beaucoup impliqué dans les programmes de santé communautaire avec un intérêt particulier pour la prévention des maladies non transmissibles (MNT). Tout comme le changement climatique, les MNT ont une incidence disproportionnée sur les populations océaniques.

Après 9 ans dans la gestion de projet de santé publique en France et dans la région du Pacifique (NC, WF), j'ai été recruté pour le projet PROTEGE en tant que coordonnateur territorial pour Wallis et Futuna. Cela signifie beaucoup pour moi. Il y a bien sûr le retour au Fenua auprès des miens, mais il s'agit surtout d'une opportunité de poursuivre mon engagement

en faveur du bien-être de la population et de mettre mes compétences au service de mon territoire d'origine. C'est à la fois un honneur et une grande responsabilité. J'ai vraiment à cœur de mener à bien ce projet.

De manière générale, le projet PROTEGE représente un soutien financier significatif de l'Union européenne pour permettre aux PTOM de s'entraider et de développer ensemble des réponses aux menaces réelles du changement climatique. Mon espoir est qu'il marque une véritable prise de conscience par la population de Wallis et Futuna de l'urgence climatique. Je souhaite que PROTEGE se concrétise par des actions adaptées aux besoins des habitants, des actions innovantes, des actions construites ensemble, et surtout des résultats encourageants sur lesquels chacun pourra capitaliser.





Julie Petit

Coordonnatrice territoriale Nouvelle-Calédonie du projet PROTEGE (CPS)

Titulaire d'un master Environnement Méditerranéens et Développement Durable, Fonctionnement et gestion des milieux aquatiques et marins, j'ai travaillé au Centre de Biologie et d'Ecologie Tropicale et Méditerranéenne sur des programmes de recherche internationaux dans le Pacifique Sud. Puis j'ai été recrutée en 2006 au sein du centre de Recherche Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) comme ingénieur d'Etude en tant que responsable ReefBase Polynésie. Ce Projet porté par le CRISP et le World Fish Center visait à la création d'une base de données internationale sur les récifs coralliens. Basée au CRIOBE, j'ai également pu mener des travaux sur la biodiversité récifale de l'Outre-mer et collaborer sur de nombreux projets avec les ministères et organisations du Territoire Polynésien et internationaux. Puis, j'ai rejoint la CPS en Février 2019 au poste de Coordonnatrice Territoriale du projet PROTEGE pour le Territoire de Nouvelle Calédonie, et après avoir occupé le poste de Coordinatrice adjointe du projet INTEGRE (Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement) pour le Territoire de Wallis et Futuna de 2013 à 2018.

Travaillant dans le Pacifique depuis près de 15 ans, mes principaux domaines d'expertise sont notamment l'élaboration et la gestion de projets avec des compétences techniques multidisciplinaires (gestion intégrée des zones côtières, valorisation de la biodiversité de la région Pacifique, qualification naturaliste en faune marine, législation en Polynésie française vis-à-vis des espèces marines, traitement et mise en place de bases de données internationales) ainsi que des compétences en communication, animation et sensibilisation (vulgarisation / enseignement, animation de différents programmes de recherche).

Je pense que PROTEGE doit permettre de partager les expériences entre les différents acteurs PTOM et de la région. Les territoires insulaires font face à des problématiques communes, et la coopération ainsi que l'approche gestion intégrée des zones côtières doivent permettre de fournir des solutions adaptées pour assurer un développement durable des économies tout en respectant les savoirs traditionnels.



Aurélie Thomassin

Coordonnatrice Territoriale pour la Polynésie française du projet PROTEGE (CPS)

Docteur en géographie de la conservation et spécialisée sur la protection de la biodiversité marine outre-mer, j'ai travaillé 7 ans dans l'océan Indien, basée à l'IRD de La Réunion sur des thématiques telles que la gestion intégrée des zones côtières, l'acceptation sociale et la gouvernance des aires marines protégées. J'ai occupé ensuite le poste de chargée de mission « Biodiversité marine, récifs coralliens et pêche » au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Durant cette expérience, j'ai œuvré aux échelles nationales, européennes et internationales pour la défense de la biodiversité, notamment en outre-mer. J'ai eu la tâche d'assurer le pilotage et l'animation de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) en concertation avec le Ministère de l'Outre-mer, ainsi que la présidence française de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) de 2016 à 2018. Cette expérience m'a offert l'opportunité de mettre en œuvre des actions concrètes de protection des récifs coralliens dans les outre-mer français ainsi que d'élever l'ambition française

et internationale dans ce domaine, que ce soit en matière d'acquisition de connaissances, de mesures à mettre en place ou d'objectifs à atteindre.

J'ai rejoint la CPS en mai 2019 en tant que coordonnatrice territoriale du programme PROTEGE pour la Polynésie française. Je suis donc basée à Papeete et accueillie au sein du Bureau des Affaires Européennes, à la Présidence. Cette nouvelle étape dans mon parcours s'inscrit dans la continuité de ma volonté d'agir pour la défense et la mise en valeur des territoires français d'outre-mer aux échelles nationales et régionales. Elle répond également à un profond désir de découverte de la région Pacifique et de ses richesses, autant qu'à la volonté de me rapprocher des acteurs et des problématiques de terrain pour la mise en œuvre d'actions concrètes au bénéfice des polynésiens et de la magnifique biodiversité de cette région du monde.



EXPERTS





Nicolas Guillemot

Expert halieutique & environnement, gérant de DEXEN

Co-animateur de l'atelier régional Pêche côtière & Aquaculture (18-22 novembre 2019)

De formation ingénieur agronome INA-PG, ingénieur halieute ENSAR, et docteur en sciences environnementales et halieutique de l'Université Européenne de Bretagne, je m'intéresse depuis plus de 15 ans aux ressources naturelles côtières des pays et territoires de la région Indo-Pacifique, aux outils de suivi et de gestion durable de ces ressources, ainsi qu'aux problématiques de durabilité des activités économiques qui en dépendent (pêche et aquaculture).

En Nouvelle-Calédonie depuis 2003, j'ai successivement évolué dans la recherche scientifique appliquée (Institut de Recherche pour le Développement, ADECAL-Zonéco, Muséum National d'Histoire Naturelle), dans la gestion opérationnelle et le suivi des impacts environnementaux (Xstrata-Koniambo Nickel SAS), puis dans le conseil et l'expertise scientifique en environnement et halieutique au sein du cabinet DEXEN que j'ai fondé en 2009.

Mon parcours me permet d'aborder les questions de suivi et de gestion des ressources et milieux naturels marins de manière transversale et intégratrice des différents enjeux (scientifiques et techniques, réglementaires, socio-économiques, humains), et me confère une large polyvalence thématique dans le cadre de projets de développement multipartenaires. Avec plus d'une centaine de projets et de références dans le domaine de l'halieutique et de l'environnement marin, mes activités au sein de DEXEN s'appuient sur un socle de connaissances scientifiques et techniques mais également sur une expérience de long terme des spécificités environnementales, institutionnelles et humaines des territoires de la région.

Le projet PROTEGE est une opportunité unique de positionner les secteurs de la pêche et de l'aquaculture au centre du développement durable des PTOM de la région Pacifique, et je suis honoré d'y contribuer au travers de l'animation de ce premier atelier régional.

EXPERTS

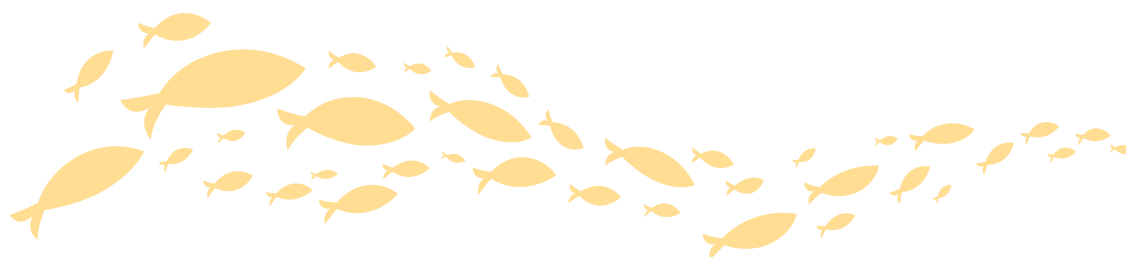


Raphaël Billé

Coordonnateur du projet RESCCUE (CPS)

Docteur en gestion de l'environnement (AgroParisTech), ingénieur en aménagement et urbanisme et titulaire d'un master en économie, j'ai coordonné de 2014 à 2019 le projet RESCCUE (Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique) au sein de la CPS, sur financements de l'AFD et du FFEM. Auparavant, j'ai dirigé pendant sept ans les programmes Biodiversité et Adaptation au changement climatique de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri).

Spécialiste des politiques et instruments de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique, j'ai commencé ma carrière au Pakistan avant de rejoindre le PNUD en Indonésie. J'ai ensuite été établi comme consultant indépendant, travaillant notamment pour l'UICN ainsi que plusieurs agences de coopération bi- et multilatérales. Mon expérience en montage, gestion, évaluation et capitalisation de projets s'étend sur une vingtaine de pays en Afrique, Asie, Europe, Amérique Latine et dans le Pacifique. Je suis l'auteur de plus d'une centaine de publications scientifiques et techniques.





Thomas Camus

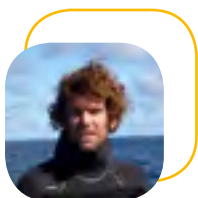
Expert invité à l'atelier régional PROTEGE

Passionné de zooplancton marin et convaincu de son important potentiel en contexte aquacole, j'ai obtenu un doctorat en étudiant les copépodes et l'amélioration de leurs méthodes de cultures en temps que proies vivantes (Université de James Cook, Australie, 2013). J'ai ensuite étudié au cours d'un post-doc le premier nourrissage larvaire de deux espèces de poissons lagunaires et les avantages apportés par les nauplii de copépodes par rapport aux proies vivantes traditionnelles (CCDTAM, Nouvelle-Calédonie).

J'ai rejoint la Polynésie française en 2015 dans le cadre d'INTEGRE, où j'ai travaillé au développement d'un protocole d'élevage à bas coût pour le Marava (*Siganus argenteus*) à but d'aquaculture et de réensemencement. Ce programme

a permis la production de plusieurs milliers d'alevins avec des méthodes innovantes, ainsi que la réalisation du premier relâché responsable de poisson d'élevage en Polynésie française. En parallèle, je participe également à des campagnes d'échantillonnage zooplanctonique dans les lagons polynésiens dans le but d'améliorer nos connaissances sur sa composition et ses variabilités saisonnières.

J'attends de PROTEGE de faciliter la mise en place d'échanges techniques et de favoriser la mutualisation des efforts en R&D autour des thématiques aquacoles avec les autres PTOM, dans le but d'encourager le développement de méthodes de production responsables et durables reposant sur la biodiversité locale.



Antoine Teitelbaum

Expert invité à l'atelier régional PROTEGE

Je suis titulaire d'un diplôme en agronomie tropicale (ISTOM) et d'un Master en Aquaculture (2002) puis me suis rapidement spécialisé dans le développement de l'aquaculture en milieu insulaire et tropical. Après 3 ans en Micronésie, j'ai rejoint l'équipe aquaculture de la CPS en tant que chargé

d'aquaculture marine, pendant 5 ans. Depuis 2011, je suis plongeur commercial et gère une société d'exportation de produits d'aquariophilie en Nouvelle-Calédonie et reste impliqué, en tant que prestataire dans divers projets aquacoles ou d'aquariophile dans la région Pacifique.



Caroline Vieux

Expert invité à l'atelier régional PROTEGE

Actuellement coordinatrice du réseau des aires marines localement gérées plus connu sous le nom du LMMA network, je coordonne plus particulièrement la composante de gestion communautaire des pêches côtières mise en œuvre par le réseau LMMA dans le cadre du programme PEUMP (Pacific European Union Marine Partnership).

J'ai précédemment été coordinatrice du projet INTEGRE en Polynésie française, chargée de la gestion des récifs coralliens au sein du Programme Régional Océanien de l'Environnement

et coordinatrice du réseau polynésien de suivi des récifs coralliens Polynesia Mana.

Je suis particulièrement animée par l'implication des acteurs locaux dans la gestion et le développement des territoires. Mes expériences dans la région m'ont convaincu de la capacité des communautés locales à gérer efficacement leurs ressources et leurs espaces.



The background of the page features several palm trees rendered in a monochromatic blue color. The trees vary in height and are positioned at different angles, creating a sense of depth and a tropical atmosphere. The leaves are detailed with individual fronds.

PROGRAMME





ATELIER RÉGIONAL « PÊCHE CÔTIÈRE ET AQUACULTURE »

Mata'Utu, Wallis & Futuna,
18-22 novembre 2019



PROGRAMME

Lundi 18 novembre

	Arrivée des participants à l'aéroport et transfert vers le lieu de l'atelier
14h30 - 15h30	Accueil coutumier par le Lavelua, roi du Royaume d'Uvea ; photographie de groupe
15h30 - 16h30	Ouverture officielle de l'atelier Interventions : Christophe Lotigié, secrétaire général de la préfecture de Wallis & Futuna David Vergé, Président de l'Assemblée Territoriale de Wallis & Futuna Représentants des chefferies d'Uvea et Futuna Matthieu Juncker, coordonnateur régional PROTEGE « Pêche Côtière et Aquaculture » François Fao, coordonnateur territorial PROTEGE Wallis & Futuna Tour de table des participants et observateurs
16h30 - 17h45	Session 1 - Changement climatique, pêche côtière et aquaculture Interventions : CPS (Raphaël Billé et Matthieu Juncker) - Implications du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture Questions et débat autour de la thématique du changement climatique
17h45	Installation des participants à l'hôtel
19h30	Dîner offert par PROTEGE

Mardi 19 novembre

07h15 - 07h30	Arrivée
07h30 - 08h30	Petit-déjeuner offert par le Préfet Administrateur Supérieur de Wallis & Futuna
08h30 - 08h50	CPS (Matthieu Juncker & François Fao) - Rappel de l'architecture et du fonctionnement du projet PROTEGE Nicolas Guillemot (animateur) - Fonctionnement des sessions et cadrage des objectifs de travail Session 2 - Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques : présentations et retours d'expérience [6A1] Interventions (puis questions et échanges) : Wallis & Futuna - Etat des lieux, spécificités, perspectives d'actions Nouvelle-Calédonie (PS/PN/PIL) - Etat des lieux, spécificités, perspectives d'actions Polynésie française - Etat des lieux, spécificités, perspectives d'actions Caroline Vieux, Réseau LMMA - Retour d'expérience des initiatives de gestion participative pays ACP
10h30 - 10h45	Pause
10h45 - 12h15	Session 3 - Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques : échanges et modalités de mise en œuvre des actions [6A1] Interventions (puis questions et échanges) : Caroline Vieux, Réseau LMMA - Réseau LMMA et interactions possibles avec PROTEGE Discussions de travail : Clarification du contenu et des modalités de mise en œuvre des actions 6A11 et 6A14 Clarification du contenu et des modalités de mise en œuvre des actions 6A12 et 6A13

12h15 - 13h15	Déjeuner
13h15 - 13h45	Discussions et rencontres bilatérales libres
13h45 - 15h15	<p>Session 4 - Planification/zonage des activités de pêche côtière et d'aquaculture [6C] ; Gestion et accompagnement des activités de ranching et de réensemencement [6A2]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) :</p> <p>Polynésie française - Retour d'expérience sur le schéma directeur pêche et aquaculture</p> <p>Polynésie française - Enjeux spatiaux et sociaux du développement de l'aquaculture en mer</p> <p>Nouvelle-Calédonie (PS/PN/PIL) - Enjeux spatiaux et sociaux du développement de l'aquaculture en mer</p> <p>Discussions de travail :</p> <p>Modalités de mise en œuvre de l'action 6A21 (focus acceptabilité sociale et aspects juridiques)</p> <p>Pré-requis à la mise en œuvre de l'opération 6C</p>
15h15 - 15h45	Pause
15h45 - 17h45	<p>Session 5 - Connaissances des ressources exploitées et évaluation de la pression de pêche [6B1, 6B2]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) :</p> <p>Nouvelle-Calédonie (PS/PN/PIL/GNC) - Etat des connaissances, espèces prioritaires, perspectives</p> <p>Polynésie française - Etat des connaissances, espèces prioritaires, perspectives</p> <p>Wallis & Futuna - Etat des connaissances, espèces prioritaires, perspectives</p> <p>Discussions de travail :</p> <p>Modalités de mise en œuvre de l'action 6B21 et voies possibles de mutualisation régionale</p> <p>Modalités de mise en œuvre de l'action 6B22</p>
17h45	Retour à l'hôtel puis soirée libre

07h15 - 07h45	Arrivée au Falepuleaga de Hihifo
07h45 - 09h30	<p>Session 6 - Observatoires des pêches côtières ; surveillance des zones de pêche éloignées [6B1 & 6B3]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) :</p> <p>Nouvelle-Calédonie (Province Sud/ADECAL Technopole) : faisabilité et lancement d'un observatoire des pêches côtières</p> <p>Nouvelle-Calédonie (Gouvernement) : moyens et perspectives pour surveillance des zones isolées</p> <p>Discussions de travail :</p> <p>Modalités de mise en œuvre des actions 6B31, 6B32 et 6B33 (focus cohérence régionale)</p> <p>Modalités de mise en œuvre des actions 6B11 et 6B12 (en lien avec avec 6B3)</p> <p>Modalités de mise en œuvre de l'action 6B13 (focus attentes régionales et cohérence avec actions NC)</p>
09h30 - 16h00	Visite terrain, repas à l'îlot Nukuteatea, rencontre avec les associations du Territoire et les pêcheurs et retour au Falepuleaga de Hihifo pour la session 7
16h00 - 17h45	<p>Session 7 - Initiatives de valorisation durable des produits de la mer dans les PTOM [7A & 7B]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) :</p> <p>Nouvelle-Calédonie (PS/PN/PIL/ADECAL Technopole/GNC) - Initiatives actuelles (focus UTDP), perspectives/ambitions</p> <p>Polynésie française - Initiatives actuelles, perspectives/ambitions</p> <p>Wallis & Futuna - Initiatives actuelles, perspectives/ambitions</p> <p>Discussions de travail :</p> <p>Echanges ouverts pour formulation des besoins et des perspectives de coopération régionale</p>
17h45	Retour à l'hôtel
19h30	Cocktail dînatoire

07h30 - 08h00	Arrivée
10h15 - 12h00	<p>Session 8 - Etat des lieux et retours d'expérience des projets aquacoles (PTOM et région Pacifique) ; Modèles aquacoles à petite échelle ou à vocation vivrière («low cost») [5B]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) : Wallis & Futuna - Enjeux et perspectives de développement aquacole Polynésie française - Etat des lieux, retour d'expérience, perspectives Nouvelle-Calédonie (ADECAL Technopole, PS/PN) - Etat des lieux, retour d'expérience, perspectives</p>
09h45 - 10h15	Pause
08h00 - 09h45	<p>Session 9 - Etat des lieux et retours d'expérience des projets aquacoles (PTOM et région Pacifique) ; Modèles aquacoles à petite échelle ou à vocation vivrière («low cost») [5B]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) : Thomas Camus, Copepoda - Réensemencement : cas d'étude sur les poissons en Polynésie française Thomas Camus, Copepoda - Retours d'expérience et défis techniques de l'aquaculture de Siganidae Antoine Teitelbaum, Aquarium Fish NC - Retours d'expériences projets aquacoles pays ACP Antoine Teitelbaum, Aquarium Fish NC - Aquaculture «low cost» : panorama et enjeux</p>
12h00 - 13h00	Déjeuner
13h00 - 13h30	Discussions et rencontres bilatérales libres
13h30 - 15h15	<p>Session 10 - Mise en oeuvre des expérimentations et des transferts des modèles aquacoles, et du renforcement des productions [5B1 & 5B2]</p> <p>Fin des interventions des sessions 8 et 9 si nécessaire</p> <p>Discussions de travail : Modalités détaillées de mise en œuvre des actions 5B11, 5B12 et 5B13 Affiner la mise en œuvre de l'opération 5B2 (quelles études, quels soutiens, pour quels besoins) Modalités de mise en œuvre des actions 6A22 et 6A23 (échanges brefs axés sur cohérence régionale)</p>
15h15 - 15h45	Pause
15h45 - 17h30	<p>Session 11 - Plateforme régionale : besoin des PTOM, outils à déployer, formations [8B]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) : CPS (Julie Petit) - Nouvelles technologies pour la collecte de données halieutiques CPS (Matthieu Juncker) - Dispositifs existants pour le partage de données à l'échelle régionale</p> <p>Mini-atelier (animé par groupes pour discussions réactives) : Expression des besoins pour une plateforme coopérative régionale «pêche côtière et aquaculture»</p> <p>Présentation des résultats par groupe et discussions de travail : Pistes de mise en place et besoins pour une future plateforme régionale pêche-aquaculture Echanges d'expérience et formulation des besoins relatifs à la formation professionnelle</p>
17h30	Retour à l'hôtel puis soirée libre

07h30 - 08h00	Arrivée
08h00 - 09h45	<p>Session 12 - Réseaux de suivi du milieu marin (/aquaculture) ; biosécurité et risques sanitaires [5A2]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) :</p> <p>Nouvelle Calédonie (PN) - Résultats synthétiques de l'atelier CPS sur la biosécurité (août 2019)</p> <p>Polynésie française - Etat des lieux, retour d'expérience, perspectives</p> <p>Polynésie française - Présentation succincte de Depomod</p> <p>Nouvelle-Calédonie (PS/PN/ADECAL Technopole) - Etat des lieux, retour d'expérience, perspectives</p> <p>Discussions de travail :</p> <p>Points de mutualisation possibles des actions prévues respectivement en PF (5A21 et 5A22) et en NC (5A23) en matière de suivi environnemental des milieux naturels</p> <p>Modalités de mise en œuvre de l'action régionale 5A24, en considérant les besoins de chacun en terme de biosécurité et de maîtrise des risques sanitaires</p>
09h45 - 10h15	Pause
10h15 - 12h00	<p>Session 13 (et fin de session 12) - Exemplarité environnementale et réduction des impacts [5A1 & 5A3]</p> <p>Interventions (puis questions et échanges) :</p> <p>Polynésie française : Gestion et valorisation des déchets aquacoles</p> <p>Discussions de travail :</p> <p>Modalités de mise en œuvre des opérations 5A1 et 5A3 (notamment action 5A31, en lien avec 5A2)</p>
12h00 - 13h00	Déjeuner
13h00 - 14h15	Discussions et rencontres bilatérales libres
14h15 - 15h15	<p>Session 14 - Préparation du bilan à chaud. Visite du fort tongien et du lac Lalolalo</p> <p><i>[à préciser en cours d'atelier ; opportunité d'extension des temps d'échanges bilatéraux si besoin]</i></p>
15h15 - 15h45	Pause
15h45 - 16h45	<p>Bilan instantané de l'atelier et perspectives de travail en 2020</p> <p>Interventions :</p> <p>Matthieu Juncker, coordonnateur régional PROTEGE « Pêche côtière et aquaculture »</p> <p>Nicolas Guillemot, co-animateur de l'atelier</p> <p>Discussions et échanges :</p> <p>Retours «à chaud» des participants, anticipation des prochains ateliers en 2020</p>
16h45 - 17h30	<p>Cloture officielle de l'atelier</p> <p>Interventions :</p> <p>Thierry Queffelec, Préfet Administrateur Supérieur de Wallis & Futuna</p> <p>Représentant de la chefferie</p> <p>Matthieu Juncker, coordonnateur régional PROTEGE « Pêche Côtière et Aquaculture »</p>
17h30	Retour à l'hôtel
18h45	Animation culturelle
20h00	Cocktail dinatoire offert par l'Assemblée Territoriale



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

PACIFIC TERRITORIES REGIONAL PROJECT FOR
SUSTAINABLE ECOSYSTEM MANAGEMENT



Retrouvez l'actualité de PROTEGE



 Site internet

 Application PROTEGE

 Bulletin d'information